

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE CONJOINTE RELATIVE À
LA FIXATION DE TAUX DE RENDEMENT
ET DE STRUCTURES DE CAPITAL

DOSSIER : R-4156-2021 PHASE 2

RÉGISSEURS : M. JOCELIN DUMAS, président
Me LISE DUQUETTE
Mme ESTHER FALARDEAU

AUDIENCE DU 21 JUIN 2022
PAR VISIOCONFÉRENCE

VOLUME 7

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS :

Me LOUIS LEGAULT
Me AMÉLIE CARDINAL
avocats de la Régie

DEMANDERESSES :

Me MARIE-PIER CLOUTIER
Me PATRICK OUELLET
avocats d'Énergir

Me ADINA GEORGESCU
avocate de Gazifère et de Intragaz

INTERVENANTS :

Me PAULE HAMELIN
avocate de l'Association des consommateurs
industriels de gaz (ACIG);

Me STEVE CADRIN
Me GAËLLE OBADIA
avocats de l'Association hôtellerie Québec et de
l'Association restauration Québec (AHQ-ARQ);

Me ANDRÉ TURMEL
avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (FCEI);

Me ÉRIC McDEVITT DAVID
avocat de Option consommateurs (OC).

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
PRÉLIMINAIRES	4
PREUVE DE L'ACIG - Panel 4	
NAZIM SEBAA	
ANTHONY VACHON	
INTERROGÉS PAR Me PAULE HAMELIN	6
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	36
PREUVE DE L'AHQ-ARQ	
MARCEL PAUL RAYMOND	
INTERROGÉ PAR Me STEVE CADRIN	39
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	63
PREUVE DE LA FCEI	
ANTOINE GOSSELIN	
INTERROGÉ PAR Me GAËLLE OBADIA	70
PREUVE OC	
PASCAL CORMIER	
INTERROGÉ PAR Me ÉRIC McDEVITT DAVID	97
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	121
DISCUSSION	123

1 L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022), ce vingt et
2 unième (21e) jour du mois de juin :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LE PRÉSIDENT :

7 Bonjour, Maître Ouellet.

8 Me PATRICK OUELLET :

9 Bonjour, Monsieur le Président; bonjour, Mesdames
10 les Régisseurs.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Bonjour, Maître Hamelin.

13 Me PAULE HAMELIN :

14 Bonjour, Monsieur le Président, Mesdames les
15 Régisseurs.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Alors, si vous n'avez pas de questions
18 préliminaires, on va entendre le panel numéro 4,
19 les analystes de l'ACIG.

20 Me PAULE HAMELIN :

21 C'est parfait. Je pense que madame la greffière va
22 faire le protocole d'ouverture puis, après ça, on
23 va pouvoir assermenter les témoins.

24 LA GREFFIÈRE :

25 Audience du vingt et un (21) juin deux mille vingt-

1 deux (2022) par visioconférence. Dossier R-4156-
2 2021 Phase 2 : Demande conjointe relative à la
3 fixation de taux de rendement et de structures de
4 capital. Poursuite de l'audience.

5

6 PREUVE DE L'ACIG - Panel 4

7

8 Me PAULE HAMELIN :

9 Bonjour. Je vais inviter monsieur Vachon également
10 à ouvrir sa caméra. Il est ouvert. O.K. Parfait.
11 Excusez-moi! C'est moi qui ne le vois pas sur mon
12 écran. Donnez-moi deux petites minutes. Parfait.

13 Alors, nous avons déjà déposé l'affidavit
14 de monsieur Sebaa pour l'ensemble des documents qui
15 ont été déposés au dossier. Donc, au niveau de
16 l'adoption de la preuve de ce côté-là, c'est fait.

17

18 L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022), ce vingt et
19 unième (21e) jour du mois de juin, ONT COMPARU :

20

21 NAZIM SEBAA, conseiller principal pour l'ACIG,
22 ayant une place d'affaires au 3278, rue Fendall,
23 Montréal (Québec);

24

25 ANTHONY VACHON, consultant analyste réglementaire

1 pour l'ACIG, ayant une place d'affaires au 146, rue
2 Jean-Baptiste, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec);

3

4 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
5 solennelle, déposent et disent :

6

7 INTERROGÉS PAR Me PAULE HAMELIN :

8 Q. **[1]** Monsieur Sebaa, nous avons déposé la
9 présentation que vous allez livrer aujourd'hui
10 comme pièce C-ACIG-0096. Est-ce que vous adoptez
11 également ce document comme valant pour votre
12 témoignage écrit dans le présent dossier?

13 M. NAZIM SEBAA :

14 R. Je l'adopte.

15 Q. **[2]** Alors, je vais vous demander de commencer votre
16 présentation.

17 R. Madame la Greffière, si vous voulez mettre la
18 présentation.

19 Q. **[3]** Madame la Greffière, c'est C-ACIG-0096.

20 R. Merci. Bonjour à vous tous. Nous allons aujourd'hui
21 procéder à la présentation de la preuve de l'ACIG
22 qui porte sur le rapport de la firme Aviseo qui est
23 en soutien de la demande conjointe des
24 distributeurs pour la fixation de leur taux de
25 rendement.

1 Je passe à la diapositive numéro 2. Nous
2 allons concentrer notre présentation sur quatre
3 points. On va essayer de faire précis et court.
4 Donc on va aux principales conclusions. Donc, dans
5 cette présentation, nous allons vous présenter les
6 constats que l'ACIG a faits portant sur l'étude de
7 la firme Aviseo sur l'horizon temporel retenu par
8 la firme Aviseo qui, pour l'ACIG, est un point
9 important du dossier, le niveau de la demande en
10 gaz et les opportunités à considérer pour mitiger
11 les risques identifiés. Je passerais à la
12 diapositive 3.

13 Donc, comme vous le savez, le rapport de la
14 firme Aviseo a identifié des risques d'affaires
15 liés à la transition énergétique sur le... pour le
16 dossier de fixation du taux de rendement. Donc, la
17 firme Aviseo s'est efforcée à faire un travail
18 d'évaluation du risque d'affaires lié à la
19 transition énergétique.

20 De ce rapport, l'ACIG tire cinq constats,
21 cinq principaux constats. Le premier constat est
22 l'absence d'une analyse d'impact et de données
23 prévisionnelles pour les risques identifiés. Le
24 rapport Aviseo liste des risques, présente des
25 risques, mais ne fournit pas une analyse d'impact

1 pour étayer ses propos.

2 L'ACIG est d'avis que le niveau de détail
3 fourni est insuffisant pour bien apprécier les
4 risques et leur impact sur le revenu et le
5 rendement des distributeurs. Donc, sans étude
6 d'impact... sans étude d'impact des risques
7 identifiés, il est donc difficile d'apprécier le
8 risque à proprement dit ou le risque identifié.

9 Le deuxième constat est... porte sur le
10 cadre réglementaire qui est non suffisamment pris
11 en compte. Donc, le rapport Aviseo, le rapport de
12 la firme Aviseo se concentre sur les impacts des
13 politiques publiques sur le niveau de la demande en
14 arguant que les... les politiques publiques vont
15 influencer sur la demande en gaz.

16 Ici, le point de l'ACIG est à l'effet que
17 la firme Aviseo ne prend pas en compte ou du moins
18 pas suffisamment la temporalité de mise en oeuvre
19 des directives gouvernementales. Il y a un délai
20 parfois important entre la promulgation d'une
21 directive ou d'une loi et sa retranscription... sa
22 transcription plutôt dans l'économie réelle. Il y a
23 un délai avant que ça se concrétise et, de ce fait,
24 les impacts que ces directives pourraient avoir sur
25 les distributeurs.

1 Je tiendrais aussi à mentionner que le
2 gouvernement prend en compte les impacts de ses
3 directives avant de les promulguer et avant...
4 avant d'y arriver, généralement il y a tout un
5 processus de consultation publique ou parfois même
6 restreint.

7 Si je prends l'exemple des objectifs de
8 réduction de GES du gouvernement, d'abord je
9 voudrais mentionner que les objectifs de réduction
10 concernent l'ensemble des secteurs de l'économie et
11 non pas juste le gaz naturel. Cet objectif de
12 réduction de GES de... pour deux mille trente
13 (2030) va nécessiter des investissements
14 importants, ainsi que des modifications
15 réglementaires qui vont prendre du temps.

16 Le troisième point ou le troisième constat
17 qui est fait du rapport d'Aviseo c'est l'absence de
18 réflexion sur des actions de mitigation des risques
19 identifiés. Ce point est important pour l'ACIG car
20 nous sommes d'avis qu'il y a des choses qui peuvent
21 être faites pour limiter l'impact d'un risque
22 identifié. De plus, une identification des risques
23 ne veut pas forcément dire que ce risque va se
24 matérialiser et qu'il va négativement impacter les
25 distributeurs. Il y a possibilité, de l'avis de

1 l'ACIG, de mitiger ces risques si on les identifie
2 et si on les quantifie convenablement.

3 Le quatrième constat est que le rapport de
4 la firme Aviseo devrait être considéré comme un
5 avant projet d'une étude sur le risque et non une
6 étude sur le risque à proprement dit. Et là, c'est
7 principalement dû au fait qu'il n'y a pas d'analyse
8 d'impact des risques et il n'y a pas de projection.

9 Cinquièmement, l'ACIG est d'avis que le
10 rapport Aviseo ne justifie pas les risques
11 identifiés, du moins à court et moyen terme. Le
12 rapport de la firme Aviseo n'apporte aucune preuve
13 d'une augmentation du risque des distributeurs lié
14 à la transition énergétique pour les trois à cinq
15 prochaines années.

16 Diapositive suivante s'il vous plaît. Le
17 deuxième point de la présentation après les
18 constats sur le rapport Aviseo c'est l'horizon
19 temporel. Donc, pour nous, la question de l'horizon
20 temporel est quand même une question très
21 importante dans ce dossier-là.

22 Aviseo retient la décennie comme horizon
23 temporel. Premièrement, c'est un horizon long, et
24 nous sommes dans un monde changeant et en constante
25 évolution. Considérer des risques sur une si longue

1 période ne permet pas de s'assurer de la survenue
2 de ces risques, surtout en l'absence de
3 quantification de ces risques.

4 Nous avons dans notre preuve, dit que
5 l'horizon retenu n'est pas pertinent pour éclairer
6 la Régie. D'abord, Aviseo ne fournit pas
7 d'indication sur le moment où les risques
8 identifiés pourraient se matérialiser.

9 Ceci étant un point, quand même, assez
10 crucial. Aviseo nous dit : Voilà les risques que
11 vous encourez pour les dix (10) années à venir.
12 Alors, vous pourrez dire très bien, mais maintenant
13 la question, c'est quoi la probabilité pour que ces
14 risques se matérialisent. C'est quoi l'impact de
15 ces risques sur les revenus et les rendements des
16 Distributeurs. On n'a pas la réponse à ces
17 questions.

18 Donc, le fait qu'Aviseo n'offre pas une
19 étude d'impact de ces risques ni de probabilités
20 d'occurrence de ces risques, rendent l'horizon
21 temporel non pertinent. Beaucoup de choses peuvent
22 se passer en dix (10) ans, comme beaucoup de choses
23 peuvent ne pas se passer en dix (10) ans.

24 Un autre point sur l'horizon temporel, sur
25 la temporalité, c'est que pendant le dossier on a

1 vu qu'il y avait une préférence des Distributeurs
2 pour la fixation d'un taux de rendement sur trois
3 ans. Ça, c'est une réponse des Distributeurs à une
4 demande de renseignement de la Régie. Donc, ils
5 semblent avoir une préférence pour un taux de
6 rendement sur trois ans.

7 Sur ça, de ça, nous comprenons qu'au cas où
8 la Régie viendrait à fixer un taux de rendement
9 pour trois ans, les Distributeurs reviendraient,
10 donc dans trois ans, avec une nouvelle demande.

11 Notre point, ici, est que les Distributeurs
12 veulent se voir fixer un taux de rendement sur
13 trois ans, sur la base d'un risque non quantifié
14 qui est sur dix (10) ans.

15 Là, on se questionne sur l'impact des
16 risques identifiés pour les trois prochaines
17 années, en l'absence d'une preuve tangible de la
18 matérialisation des risques identifiés à court
19 terme.

20 Je suis à la diapositive 5 qui est notre
21 troisième point. J'aborderais, là, le troisième
22 point de notre présentation. Alors, c'est le niveau
23 de la demande en gaz naturel. Et, là, il y a
24 beaucoup à dire sur cette question.

25 Donc, premièrement, le rapport de la firme

1 Aviso nous dit que le niveau de la demande en gaz
2 naturel va baisser, et ceci est le fait des
3 politiques publiques et que cette baisse va
4 impacter les revenus des Distributeurs. Ça, c'est
5 notre lecture du rapport de la firme Aviso.

6 Donc, concernant le niveau de la demande,
7 sans rentrer trop dans le détail, je laisserai à
8 monsieur Rochon la suite pour donner plus de
9 détails. L'ACIG soumet que la firme Aviso ne fait
10 pas de projection qui permet d'étayer ces propos.
11 Ça, c'est un premier constat. C'est qu'on n'a rien
12 vu qui était vraiment tangible pour nous dire que
13 la demande va réellement baisser dans les
14 prochaines années.

15 Deuxièmement, le niveau de la demande pour
16 l'ACIG ne va pas baisser dans la prochaine
17 décennie. D'ailleurs, le plan de résilience
18 d'Énergir deux mille vingt et un (2021) qui a été
19 déposé par l'ACIG sous la cote C-ACIG-0072, si je
20 ne me trompe pas, dans ce rapport, on voit qu'il
21 n'y a pas de risque sur le niveau de la demande. Ce
22 qui est, pour nous, déjà un peu contradictoire, en
23 contradiction avec le rapport Aviso.

24 Troisièmement, on ne trouve pas d'étude
25 d'impact, là, encore, de ces baisses sur les

1 revenus des Distributeurs ou les rendements des
2 Distributeurs. Cette étude d'impact, si elle avait
3 été produite, aurait eu le mérite d'éclairer la
4 Régie et les intervenants pour apprécier le risque
5 lié à la baisse du niveau de la demande.

6 Je passerais, je suis toujours dans la même
7 diapositive. Je voudrais revenir brièvement sur le
8 mouvement du bannissement du gaz naturel. Là,
9 encore le rapport n'apporte aucune analyse concrète
10 de ce mouvement et son étendue au Québec.

11 Pour l'ACIG, il n'y a pas, présentement,
12 une interdiction d'utilisation du gaz naturel. Il y
13 a une volonté de décarboner l'économie, mais à
14 notre connaissance, il n'y a pas d'interdiction de
15 recourir au gaz naturel. Donc, pour le risque de
16 bannissement de gaz naturel, l'ACIG est d'avis que
17 le rapport est un peu léger, à ce niveau-là. Et la
18 firme Aviseo n'a rien démontré sur le bannissement
19 du gaz naturel.

20 Je reviendrais... je reviens un peu sur le
21 Plan climat de la Ville de Montréal. Et là, je
22 demanderais l'assistance de madame la greffière, si
23 vous pouviez projeter le document qui a été déposé
24 hier matin par les demanderesses, sur SDÉ, sous la
25 cote B-0370. Madame la Greffière, si vous pouvez

1 l'afficher?

2 Q. **[4]** C'est 370, je pense, Madame la Greffière.

3 R. 370. Donc ici, il y a... d'abord, il y a deux
4 choses. Dans ce document, il y a deux choses. Je
5 vais aller - d'abord, Madame la Greffière, s'il
6 vous plaît, allez en bas du document, sur le
7 règlement sur la déclaration de GES. Voilà, ici.
8 Donc là, on a « Règlement sur la divulgation de
9 la... et la cotation des émissions à effet de serre
10 des bâtiments ».

11 Donc, d'abord, cette obligation, ce
12 règlement concerne en premier lieu les bâtiments
13 municipaux et les bâtiments à la surface... grandes
14 surfaces. Et puis, une application graduelle pour
15 prendre en compte d'autres bâtiments.

16 Ici, on est dans... et c'est ma lecture -
17 je ne suis pas avocat, donc je n'ai pas la
18 prétention d'interpréter un règlement ou une loi.
19 Mais ici, la lecture - juste en français, on va
20 dire - c'est qu'on est dans le déclaratif, ceci est
21 un règlement pour faire une déclaration. Ça n'a
22 rien à voir - en tout cas, je n'ai rien vu... on
23 n'a rien vu qui interdit ou qui limite la
24 consommation de gaz naturel.

25 Ma compréhension, encore une fois, est que

1 la Ville exige maintenant des bâtiments de déclarer
2 leurs émissions de GES liées à leur consommation
3 d'énergie. Que ça soit de l'électricité, du gaz
4 naturel, du mazout, peu importe, la Ville souhaite
5 faire une forme de classement, et ça lui
6 permettrait aussi d'agir dans le temps pour réduire
7 les émissions de carbone des bâtiments. Donc là, on
8 est dans le déclaratif, il n'y a aucune
9 interdiction.

10 Maintenant, Madame la Greffière, si on
11 pouvait remonter en haut du document, ce qui a été
12 souligné en jaune, je présume que ça a été souligné
13 par les demanderesses, puisqu'elles ont déposé.

14 Alors, ce que je comprends de ces extraits,
15 ici, on parle d'un projet de règlement, et non d'un
16 règlement en vigueur. Là, c'est vraiment le plan de
17 la Ville de Montréal, le Plan climat. Il va y a
18 voir des - c'est écrit un peu plus bas - il va y
19 avoir des consultations publiques sur ce Plan
20 climat. Et là, ce qu'on lit, il y a deux choses. On
21 lit d'abord que pour les nouveaux bâtiments, c'est-
22 à-dire à partir de deux mille vingt-quatre (2024),
23 pour une certaine superficie d'abord puis pour des
24 superficies moins importantes. Pour ce qui est des
25 nouveaux bâtiments, ce qui est dit, c'est zéro

1 émission : ce n'est pas « pas de gaz », c'est
2 vraiment zéro émission.

3 Donc, de notre perspective, de notre
4 lecture... encore une fois, bon, ce n'est pas un
5 règlement, donc ce n'est pas une lecture juridique,
6 mais une lecture... Ce qui est mentionné, c'est
7 « énergie renouvelable ». Donc, un bâtiment qui se
8 chaufferait au GNR, c'est un bâtiment à zéro
9 émission, du point de vue de ce futur règlement. Là
10 encore, c'est ma lecture.

11 Pour les bâtiments existants. D'abord,
12 l'horizon temporel, c'est deux mille quarante
13 (2040). On voit bien, c'est écrit, c'est deux mille
14 quarante (2040), si on pouvait... c'est... le plan,
15 c'est deux mille quarante (2040). Le GNR pourrait
16 être considéré comme substitut au gaz naturel
17 fossile.

18 Donc, ce règlement, ou ce projet de
19 règlement, s'il est adopté tel qu'il est présenté,
20 pour l'ACIG ne représente pas un risque très
21 important. Du moment qu'Énergir puisse fournir du
22 GNR... pourrait vendre du GNR, c'est un marché pour
23 les nouveaux bâtiments. Ça peut être un marché.
24 Pour les bâtiments existants, ça peut consolider ou
25 maintenir sa base de clientèle, et donc les volumes

1 distribués à ses clients.

2 Donc, Madame la Greffière, je reviendrais à
3 la présentation, s'il vous plaît.

4 Q. **[5]** Qui est C-ACIG-0096.

5 R. Pardon. Merci, Maître Hamelin. Là, le prochain
6 point que j'aborderai c'est la composition de la
7 clientèle. Sans trop... sans trop m'attarder, sur
8 la composition de la clientèle c'est vraiment le
9 poids de l'industrie dans les volumes distribués
10 d'Énergir. Donc, premièrement on reviendrait un peu
11 sur le témoignage du docteur Brown, qui lui-même
12 dans sa présentation a estimé qu'il n'y avait pas
13 d'évolution négative du risque par rapport à la
14 demande industrielle.

15 Donc, l'ACIG est d'avis que le fait que les
16 industriels comptent pour près de cinquante pour
17 cent (50 %) des volumes distribués par Énergir
18 n'est pas un risque... n'est pas un risque, du
19 moins pour les dix (10) prochaines années n'est pas
20 un risque. On verra un peu plus loin dans la
21 présentation avec monsieur Vachon que la demande
22 des industriels va perdurer.

23 Concernant la question de l'élasticité en
24 deux mots, je voudrais faire... apporter un
25 éclaircissement. À ce jour et à notre connaissance

1 et à notre compréhension et des discussions qu'on a
2 avec nos membres, les industriels, la demande des
3 industriels est totalement inélastique. Même si le
4 prix du gaz venait à augmenter, il n'y a pas
5 d'alternative viable pour les industriels. Nombre
6 d'entre eux ne pourront pas s'électrifier et ceux
7 qui pourraient s'électrifier vont être confrontés à
8 de nombreux enjeux et à de nombreuses difficultés.

9 Donc, le rapport Aviseo nous dit que la
10 demande des industriels fait que... la demande des
11 industriels représente cinquante pour cent (50 %)
12 de la demande d'Énergir. Ceci constitue un risque
13 accru. L'ACIG ne partage pas du tout cet avis, elle
14 s'inscrit totalement en faux avec cet avis car,
15 pour l'ACIG, la demande des industriels va demeurer
16 stable et ne représente pas de risque d'affaires
17 important pour les distributeurs, tout simplement
18 parce qu'il n'y a pas d'alternative au gaz naturel
19 fossile pour l'instant.

20 Donc, je vais laisser maintenant monsieur
21 Vachon continuer la présentation. Monsieur Vachon.
22 M. ANTHONY VACHON :
23 Merci, Monsieur Sebaa. Donc, nous pouvons continuer
24 à la planche numéro 6 s'il vous plaît. Merci. Donc,
25 sur cette planche on va analyser les prévisions

1 d'Énergir au niveau du niveau de la demande de gaz
2 naturel. Donc, dans la cause tarifaire deux mille
3 vingt-deux-deux mille vingt-trois (2022-2023),
4 Énergir a déposé, comme on peut voir au graphique
5 numéro 1, son scénario de base quant aux livraisons
6 de gaz naturel. Sur ce graphique, ce qu'on peut
7 remarquer ou analyser c'est qu'on voit une
8 stabilité de la demande à l'horizon deux mille
9 vingt-six (2026). Donc, ça veut dire qu'Énergir
10 considère que l'environnement macroéconomique lors
11 du dépôt de la pièce était favorable à une
12 stabilité dans son scénario de base.

13 Également, on peut parler des plans de
14 résilience d'Énergir en deux mille vingt-deux mille
15 trente (2020-2030). Ah, merci, Madame la Greffière,
16 pour... pour permettre à tout le monde de bien voir
17 que le chiffre en deux mille vingt-deux (2022),
18 4/8, est de six milliards de dollars (6 G\$)... six
19 virgule cent soixante-sept milliards de dollars
20 (6,167 G\$). Et le chiffre à l'horizon deux mille
21 vingt-six (2026) est six virgule deux cent
22 cinquante milliards (6,250 G\$).

23 Donc, au niveau du plan de résilience de
24 deux mille vingt (2020) et deux mille vingt et un
25 (2021) qu'Énergir a déposé, on peut voir qu'à

1 quelques reprises dans le plan ils font mention
2 d'une stabilité de la demande à un certain horizon
3 de deux mille trente (2030) et même jusqu'en deux
4 mille cinquante (2050) pour la demande
5 industrielle. Donc, on peut comprendre à cet effet
6 qu'Énergir, à court terme du moins, n'anticipe pas
7 une baisse marquée de ses livraisons de gaz
8 naturel.

9 Si on va à la planche numéro 7 s'il vos
10 plaît. Donc, si on veut parler plus spécifiquement
11 de la demande des industriels. L'ACIG va soumettre
12 que celle-ci va rester stable pour plusieurs
13 années, car comme a mentionné monsieur Sebaa, il
14 n'y a pas de solution alternative pour ceux-ci. Ils
15 ont des besoins énergétiques assez importants et
16 l'électrification de leur activité, notamment des
17 procédés industriels, comporte plusieurs risques au
18 niveau des projets, au niveau... également au
19 niveau des investissements.

20 Également on peut parler au niveau de la
21 conception de ces nouveaux projets, qui vont
22 demander beaucoup de réflexion au niveau des
23 industriels, donc on croit qu'à court terme les
24 industriels auront une demande de gaz naturel
25 stable, du moins à l'horizon de trois à cinq ans.

1 Également, comme autre raison qui soutient
2 la demande en gaz des industriels, on peut
3 mentionner que le gaz représente une alternative
4 intéressante au charbon et au pétrole. Et, en
5 effet, le charbon et le pétrole émettent plus
6 d'émissions donc, ont une intensité carbone plus
7 élevée que le gaz naturel.

8 Donc, l'ACIG croit que les industriels,
9 lors de leurs projets de réduction de GES vont
10 plutôt viser ces deux sources d'énergie, de façon
11 prioritaire, au lieu du gaz naturel. On peut
12 penser, notamment, à un de nos membres en Ontario
13 qui est présentement en train de rénover son usine
14 à un coût d'un virgule six milliards de dollars
15 (1,6 G\$) pour se convertir au gaz naturel.

16 Je crois que l'exemple a été mentionné par
17 notre présidente, plus tôt, la semaine dernière.
18 Donc, ce projet, comme elle l'a mentionné, va
19 permettre d'augmenter la consommation de gaz
20 naturel de ce client au profit du charbon et du
21 pétrole.

22 Et, comme je l'ai mentionné, l'industrie
23 lourde a des procédés de production spécifiques ou
24 un besoin de la molécule de gaz naturel dans ses
25 ces réactions chimiques. Donc, le gaz naturel est

1 difficilement remplaçable.

2 Également, dans le plan de résilience deux
3 mille vingt et un (2021), Énergir a réalisé une
4 modélisation de la position du gaz naturel face à
5 l'électricité, à l'horizon deux mille cinquante
6 (2050).

7 Ce qu'on comprend, c'est que la demande des
8 industriels, à l'horizon deux mille cinquante
9 (2050), face à l'électricité, restera favorable.
10 Donc, on parle d'un avantage de cent vingt-cinq
11 pour cent (125 %) par rapport à une facture
12 électrique.

13 Les demanderesses ont adressé une DDR à
14 l'ACIG au sujet de certains projets de
15 décarbonation que ses membres effectuent. Donc, on
16 aimerait revenir un peu sur cette DDR parce que
17 l'ACIG l'a trouvée intéressante au niveau de la
18 décarbonation de ses membres et du réseau
19 d'Énergir, en général.

20 Donc, ce que l'ACIG voudrait dire, en
21 premier, c'est que les membres, quand ils
22 recherchent une nouvelle énergie pour remplacer le
23 gaz naturel, ils ont trois critères. Tout d'abord,
24 ils ont un critère pour répondre aux besoins des
25 procédés industriels.

1 Comme je l'ai mentionné plus tôt, la
2 molécule de méthane est parfois essentielle lors de
3 la production de leurs biens. Donc, la seule
4 alternative possible, en ce moment, c'est le gaz
5 naturel renouvelable.

6 Toutefois, le gaz naturel renouvelable, en
7 ce moment, ne répond pas au deuxième critère qui
8 est un critère de disponibilité. Je vous le
9 rappelle, les membres de l'ACIG consomment
10 actuellement trois milliards de mètres cubes
11 (3 000 000 000 m³) dans le réseau d'Énergir.

12 Donc, en ce moment, en deux mille vingt-
13 deux (2022), l'approvisionnement en gaz naturel
14 renouvelable n'est pas suffisant pour subvenir aux
15 besoin des industriels.

16 Et un troisième critère qu'on pourrait
17 mentionner, c'est un critère de rentabilité. Les
18 industriels veulent rester compétitifs en raison de
19 la concurrence internationale. Donc, lorsqu'ils
20 font des projets, ils prennent en compte cet
21 élément-là dans leurs projections financières pour
22 permettre que leurs produits puissent se vendre à
23 bon prix sur les marchés internationaux.

24 Et si on veut revenir plus spécifiquement
25 aux tests effectués par les membres, on vous soumet

1 que ces tests, c'est un peu... ce sont des tests.
2 Donc, nos membres, comme Énergir, ont un objectif
3 de carboneutralité à l'horizon deux mille cinquante
4 (2050).

5 Donc, comme une entreprise bien gérée, ils
6 font des tests pour voir la viabilité ou voir
7 comment le gaz naturel renouvelable ou l'hydrogène,
8 pourrait remplacer le gaz naturel. Donc, on ne
9 parle pas d'un remplacement à court terme. On parle
10 plutôt de tests pour voir la faisabilité de ce
11 remplacement-là, donc comme j'ai parlé à un horizon
12 deux mille cinquante (2050).

13 Également, un point à considérer, c'est que
14 les industriels au Québec sont parmi les plus
15 « vert » au monde en raison de l'accès à une
16 consommation d'électricité, hydroélectrique, donc
17 sans émission de GES.

18 Donc, c'est normal que les membres de mêmes
19 groupes industriels, comme par exemple, s'ils sont
20 en Allemagne où la consommation énergétique est
21 principalement du charbon ou autres énergies
22 fossiles à plus haute intensité carbone, fassent
23 des tests pour réduire leurs émissions de GES.

24 Et également, ce qu'on aimerait souligner,
25 c'est que, bien que les industriels font des tests

1 pour remplacer le gaz naturel, énergie fossile,
2 Énergir peut demeurer un partenaire d'affaires pour
3 nos industriels. Effectivement, Énergir, en ce
4 moment, augmente son approvisionnement en gaz
5 naturel renouvelable, qui pourra subvenir aux
6 besoins des industriels. Également, ils font des
7 tests de mélanges d'hydrogène. Donc, ce sont tous
8 des événements... bien, pas des événements, mais
9 des solutions qu'Énergir regarde déjà, et qui
10 pourra aider les industriels dans leur
11 décarbonation.

12 Donc, si on va à la « slide » numéro 8,
13 s'il vous plaît? À la planche numéro 8, s'il vous
14 plaît, Madame la Greffière? Merci.

15 Donc, au niveau du risque d'affaires en
16 lien avec le règlement sur le SPEDE. Donc, Aviseo
17 est revenu un peu sur ce sujet lors de sa
18 présentation, et on aimerait un peu éclaircir en
19 quoi ça concerne ce règlement-là.

20 Donc, le projet de règlement concernant le
21 règlement sur le SPEDE, en fait, en quelques mots,
22 c'est l'établissement d'une trajectoire pour la
23 réduction des allocations gratuites. Donc, le
24 gouvernement du Québec va réduire, pour la période
25 deux mille trente (2030), le nombre d'allocations

1 gratuites relatives pour chaque industriel.

2 À l'ACIG, on croit que ce nouveau projet de
3 règlement va être atténué par certaines... comment
4 je pourrais dire... par certains critères retenus
5 en compte par le gouvernement du Québec. Donc, on
6 peut penser que... en fait on peut penser... mais
7 le gouvernement du Québec a pris en compte le
8 risque de délocalisation de l'industrie. Il est au
9 courant que les industriels du Québec font face à
10 une concurrence internationale et ils veulent
11 éviter une fuite de méthane ailleurs dans le monde,
12 en cas d'augmentation de la tarification de la taxe
13 carbone trop élevée au Québec. Donc, c'est tenu en
14 compte par le gouvernement du Québec, dans le
15 projet.

16 Également, dans le projet, la tarification
17 carbone mondiale est tenue en compte. Donc, le
18 gouvernement du Québec est conscient que le Québec
19 a une avance, au niveau de la tarification de
20 carbone mondiale. Il va moduler, en fait, l'impact
21 financier du projet de règlement dans le temps.
22 Donc, l'impact financier sera beaucoup plus modeste
23 dans les premières années, avant de s'intensifier à
24 l'horizon deux mille trente (2030).

25 Également, un autre facteur atténuant

1 l'impact financier du projet de règlement, c'est
2 l'installation de la mise en consigne. Donc, la
3 mise en consigne, en fait, ça va permettre aux
4 industriels de financer leurs études et projets de
5 réduction de GES, à même la valeur associée à la
6 réduction des allocations gratuites.

7 Donc, la mise en consigne, en fait, qu'est-
8 ce que c'est, c'est qu'avec les allocations
9 gratuites qui ont été réduites pour un industriel,
10 le gouvernement du Québec va prendre ces
11 allocations gratuites, va les mettre aux enchères
12 sur le marché du carbone. Et avec les revenus
13 récoltés, va en attribuer une partie, va réserver
14 une partie de ces revenus à l'industriel en tant
15 que tel. Donc, l'industriel va avoir accès à un
16 fonds, qui lui permettra de financer ses projets de
17 réductions de GES.

18 Au niveau des détails financiers du projet,
19 Aviseo a mentionné un impact total de six cent
20 soixante et onze millions de dollars (671 M\$).
21 Toutefois, il faut prendre en compte que la mise en
22 consigne, donc les allocations gratuites... les
23 revenus des allocations gratuites réduites qui sont
24 réservées pour un industriel, le montant total
25 s'élève à cinq cent quatre-vingt-un millions de

1 dollars (581 M\$). Donc, on peut voir que l'impact
2 sera modeste sur les six années à venir, pour
3 l'ensemble des industriels.

4 Également, on veut mentionner que le SPEDE
5 est déjà intégré, depuis plusieurs années, dans les
6 plans d'affaires de nos industriels. Les
7 consultations publiques pour ce projet de règlement
8 sont en cours depuis plusieurs mois.

9 Et également, on aimerait rajouter que ce
10 n'est pas juste le gaz naturel qui est visé par ce
11 projet de règlement. Comme j'ai mentionné plus tôt,
12 certains industriels consomment encore du mazout,
13 du charbon, du diesel. Donc, ces carburants
14 pourront également être remplacés... donc, en fait,
15 ce serait plus avantageux pour un industriel de
16 remplacer ses carburants avec une plus haute
17 intensité carbone, que le gaz naturel. Donc, on ne
18 reconnaît pas que le projet de règlement comporte
19 un risque accru pour Énergir, dans les prochaines
20 années.

21 Donc, « slide » numéro 9, s'il vous plaît.
22 Si on prend un pas de recul, selon l'Agence
23 internationale de l'énergie - donc, on est à un
24 niveau un peu plus mondial - elle avait fait
25 plusieurs scénarios du niveau de la demande en gaz

1 naturel et ils sont arrivés à un résultat, où que
2 le scénario qui aurait la plus grande probabilité
3 de réalisation, en fait, c'est une augmentation de
4 la demande mondiale.

5 Comment ça s'explique? En fait, trois
6 scénarios ont été utilisés par l'Agence
7 internationale de l'énergie, chacun avec leurs
8 propres hypothèses. Ce qu'on peut voir au
9 graphique... à la figure 5.12 à gauche c'est que le
10 scénario STEPS en fait montre une trajectoire en
11 constante augmentation de la demande de gaz
12 naturel. Donc, à l'horizon deux mille trente (2030)
13 le nombre de bcf de gaz naturel est en
14 augmentation. Tandis que pour les scénarios APS et
15 NZE, le graphique montre une légère diminution...
16 en fait une légère... je ne pourrais pas dire une
17 légère diminution, il montre une diminution de la
18 demande en gaz naturel.

19 Toutefois, il faut lire ce graphique en
20 conjonction ou en parallèle avec le graphique de
21 droite, où on voit que selon le scénario la demande
22 en biocarburant hydrogène est différente. Donc, en
23 fait ce qu'on peut comprendre de ces graphiques
24 c'est que la demande générale de produits
25 énergétiques associés au gaz naturel, gaz naturel

1 renouvelable hydrogène va augmenter à l'horizon
2 deux mille trente (2030), mais c'est le mix
3 d'énergie qui va changer. Donc, par exemple le
4 scénario NZE va comporter une plus grande part
5 d'hydrogène et de biocarburant. Donc, au final ce
6 qu'on peut comprendre c'est que la demande
7 énergétique, elle va rester constante et qu'Énergir
8 pourra, si on applique les résultats à Énergir,
9 c'est que la demande en gaz naturel, gaz naturel
10 renouvelable, hydrogène, pourrait augmenter à
11 l'horizon deux mille trente (2030).

12 Également un autre projet au niveau mondial
13 qui est en soutien à la consommation de gaz naturel
14 c'est le projet de taxonomie de la Commission
15 européenne. En fait, ce projet... qu'est-ce que ça
16 veut dire en fait c'est que ce projet reconnaît le
17 gaz naturel comme une énergie de transition, donc
18 ça soutient... en fait ça démontre l'attractivité
19 du gaz naturel comme une solution intermédiaire
20 vers la carboneutralité en deux mille cinquante
21 (2050). Donc, en Europe évidemment ils consomment
22 certainement plus de charbon et autres carburant
23 d'origine fossile et ils considèrent que le gaz
24 naturel pourrait être un premier pas vers la
25 carboneutralité. Donc, ces deux éléments-là, par

1 l'Agence internationale de l'énergie et par la
2 Commission européenne, montrent un soutien au
3 niveau mondial de la demande de gaz naturel. Donc,
4 je vais redonner la parole à monsieur Sebba.

5 M. NAZIM SEBAA :

6 R. Merci, donc je vais continuer la présentation.
7 Madame la Greffière, donc à la planche 10,
8 « Opportunités à considérer pour mitiger les
9 risques identifiés ». Donc, au début de la
10 présentation on a mis l'accent sur le manque d'une
11 telle... d'une telle étude, qu'on n'avait pas de
12 solution ou de réflexion, à la rigueur de réflexion
13 sur des solutions de mitigation des risques.
14 D'ailleurs, le docteur Hopkins dans son témoignage
15 a fait référence au manque de solution mitigation
16 des risques. L'ACIG partage le point de vue du
17 docteur Hopkins sur le manque de référence à des
18 solutions.

19 L'ACIG est d'avis qu'il aurait été bon
20 d'avoir cette réflexion, il aurait été intéressant
21 que les distributeurs puissent, dans un premier
22 temps, identifier les risques que nous estimons
23 encourir dans les années à venir et d'identifier
24 les solutions de mitigation pour ces risques et
25 pourquoi pas même entrevoir des opportunités. Donc,

1 l'ACIG est d'avis que la transition énergétique
2 pourrait être synonyme d'opportunité pour les
3 distributeurs. Il y a pour l'ACIG des opportunités
4 par exemple avec l'intégration des gaz d'origine
5 renouvelable, donc on a parlé longuement du GNR,
6 possiblement de l'hydrogène, d'autres biogaz. Il y
7 a des solutions à considérer, qui sont des
8 solutions au réseau. L'optimisation du réseau pour
9 pouvoir inclure des gaz d'origine renouvelable.

10 D'ailleurs, dans notre mémoire... dans
11 notre preuve plutôt, donc en préparation de
12 l'audience et en préparation de ce dossier
13 passionnant, on est allés regarder un peu ce qui se
14 faisait un peu dans d'autres juridictions, on nous
15 a mentionné la décision de la Commission de
16 régulation de l'énergie française sur un dossier de
17 gaz réseau distribution de France, qui était un
18 dossier aussi de taux de rendement d'il y a deux
19 ans, je crois que leur décision a été rendue en
20 janvier deux mille vingt (2020). Et les conclusions
21 sont intéressantes, c'est-à-dire que même dans un
22 contexte de baisse de la demande en gaz en France
23 le régulateur a plus ou moins... d'abord a refusé
24 l'augmentation du taux de rendement parce qu'il
25 n'estimait pas que c'était un risque assez

1 important. Mais ce qui était plus intéressant par
2 rapport à cette conclusion qui est intéressante,
3 mais c'est vraiment la réflexion de cette
4 juridiction, du régulateur qui est à l'effet qu'il
5 y aurait des opportunités en termes d'injection de
6 gaz d'origine renouvelable, d'optimisation des
7 réseaux.

8 Donc, c'est pour ça que (coupure de son),
9 dans les lignes de ces recommandations, on
10 recommandait à la Régie d'inciter les Distributeurs
11 dans un prochain taux... Alors, c'est pour cela que
12 l'ACIG a recommandé à...

13 LE STÉNOGRAPHE :

14 Excusez-moi, Monsieur Sebaa, le son a coupé.
15 Pourriez-vous reprendre ce que vous avez dit. Vous
16 avez dit : « C'est pour cela » et ça a gelé.

17 M. NAZIM SEBAA :

18 R. En fait, c'est pour cela que l'ACIG a recommandé,
19 enfin une de ces recommandations à la Régie était
20 d'inciter les Distributeurs, dans un prochain
21 dossier de taux de rendement, de proposer de telles
22 réflexions. Pour voir s'il y a possibilité de
23 mitiger les risques, il faudrait d'abord que les
24 risques soient quantifiés convenablement, voir
25 comment on peut les mitiger, voir s'il y a des

1 opportunités. Et, après, pouvoir prendre une
2 décision en connaissance de cause. On serait un peu
3 plus éclairé.

4 Madame la Greffière, s'il vous plaît, je
5 passerais à la diapositive 11. Donc, ce qui nous
6 emmène aux conclusions et aux recommandations de
7 l'ACIG, dans ce dossier-la.

8 Sans vous relire toutes les
9 recommandations, donc nos principales conclusions,
10 je vais essayer de rester synthétique. C'est que le
11 rapport Aviseo n'a pas démontré un risque
12 particulier à court et moyen terme, notamment en ce
13 qui concerne le niveau de la demande globale, et
14 plus particulièrement au niveau de la demande des
15 industriels.

16 Pour l'ACIG, ce risque sur la demande en
17 gaz ne devrait pas être considéré comme risque pour
18 les prochaines années pour les Distributeurs.

19 Il y a un manque dans ce rapport. Dans le
20 rapport d'Aviseo, il y a un manque d'analyse et
21 d'étude d'impact des risques identifiés. Et il y a
22 absence de réflexion sur des solutions à envisager
23 pour mitiger les risques identifiés aux questions,
24 merci de votre attention.

25

1 Me PAULE HAMELIN :

2 Alors, Monsieur le Président, je n'ai pas de
3 questions supplémentaires à poser, et les témoins
4 sont disponibles pour le contre-interrogatoire.

5 Me PATRICK OUELLET :

6 Je vous demanderais...

7 LE PRÉSIDENT :

8 Allez-y, Maître Ouellet.

9 Me PATRICK OUELLET :

10 Excusez-moi, je vous demanderais, peut-être, trente
11 (30) secondes, juste pour discuter avec mes gens à
12 savoir si on a des questions ou non.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Oui, parfait.

15 Me PATRICK OUELLET :

16 Donc, nous n'avons pas de questions pour le panel
17 numéro 4.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Merci, Maître Ouellet. Pas de questions de la
20 Régie? Maître Legault? Madame Falardeau? Maître
21 Duquette?

22 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

23 LE PRÉSIDENT :

24 Q. **[6]** Bien, juste une petite question. Vous avez
25 mentionné dans votre présentation, que la demande

1 des industriels est totalement inélastique. Donc,
2 il n'y a aucune substitution possible. Est-ce que
3 vous pourriez nous fournir une référence d'une
4 analyse ou étude plus détaillée qui appuie cette
5 affirmation?

6 M. NAZIM SEBAA :

7 R. Écoutez, Monsieur le Président, quand on parle...
8 D'abord, je n'ai pas d'étude détaillée à vous
9 fournir. Donc, je n'ai pas d'étude... Ce qu'on a
10 dit, c'est vraiment sur la base des discussions
11 qu'on a avec nos membres.

12 Et l'ACIG a l'avantage d'avoir un nombre
13 limité de membres. Donc, les discussions sont très
14 actives. Très souvent, je discutais avec les
15 membres et en fait, je travaille avec eux. Et il y
16 a pour certains, il y a des possibilités
17 d'électrification, donc de passer à une autre forme
18 d'énergie, mais ça va requérir des investissements,
19 je ne dirai pas titanesques, mais monumentaux. Sans
20 compter que, même si on arrivait à électrifier ceux
21 qui arriveraient à s'électrifier, c'est qu'on a un
22 souci d'approvisionnement en électricité.

23 Au jour d'aujourd'hui, même si certains
24 industriels ont fait des simulations, la capacité
25 électrique n'est pas forcément au rendez-vous. Et

1 avoir des systèmes... deux systèmes d'énergie, ce
2 n'est pas concevable, parce que c'est vraiment une
3 question d'ingénierie et de procédé. Donc, c'est
4 vraiment... quand je dis totalement inélastique, ou
5 ceux qui peuvent changer de vecteur énergétique,
6 c'est vraiment lié au coût et à la technique, et à
7 l'ingénierie que cela requiert.

8 Q. [7] Très bien. Merci.

9 Alors, ça complète la présentation des
10 analystes de l'ACIG et du contre-interrogatoire. On
11 serait prêt à passer à la preuve de l'AHQ-ARQ. Tout
12 d'abord, on va pouvoir les libérer.

13 Me PAULE HAMELIN :

14 Les libérer.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Oui, oui, on libère les témoins.

17 Me PAULE HAMELIN :

18 D'accord. Merci, Monsieur le Président.

19

20 PREUVE DE L'AHQ-ARQ

21

22 Me STEVE CADRIN :

23 Bonjour. Steve Cadrin pour l'AHQ-ARQ. Je suis
24 accompagné de monsieur Raymond. Je présume que vous
25 nous entendez bien et que vous nous voyez

1 également.

2 LE PRÉSIDENT :

3 Tout à fait.

4 Me STEVE CADRIN :

5 Alors, nous pourrions assermenter le témoin tout de
6 suite, Madame la Greffière, s'il vous plaît.

7

8 L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022), ce vingt et
9 unième (21e) jour du mois de juin, A COMPARU :

10

11 MARCEL PAUL RAYMOND, consultant en énergie, ayant
12 une place d'affaires au 2200, rue Harriet-Quimby,
13 suite 110, ville Saint-Laurent (Québec);

14

15 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
16 solennelle, dépose et dit :

17

18 INTERROGÉ PAR Me STEVE CADRIN :

19 Q. **[8]** Bonjour, Monsieur Raymond. Tout d'abord, nous
20 allons identifier les pièces pertinentes pour les
21 fins du dossier et pour les fins du dépôt officiel.
22 Tout d'abord, il y a la preuve qui se trouve à la
23 pièce C-AHQ-ARQ-0014; la réponse à la demande de
24 renseignements qui porte le numéro 0017; il y a
25 également la présentation de ce jour qui a été

1 communiquée hier, donc sous la cote 0023; de même
2 que deux pièces à son soutien, je comprends que
3 vous ne les avez pas confectionnées dans ce cas-là,
4 mais ce sont des pièces que vous avez retracées et
5 utilisées au sein de votre présentation et dans le
6 cadre de votre présentation, qui sont les pièces
7 0020 et 0021. Alors, ce sont des pièces qui ont été
8 soit récupérées, soit préparées par vous, Monsieur
9 Raymond. Est-ce que vous les adoptez également pour
10 tenir lieu de votre témoignage dans le présent
11 dossier?

12 R. Oui.

13 Q. **[9]** Donc, je vous laisse commencer votre
14 présentation. Madame la Greffière, si vous auriez
15 la gentillesse d'afficher la pièce C-AHQ-ARQ-0023.
16 Merci beaucoup.

17 R. Merci beaucoup, Maître Cadrin. Et bonjour Mesdames
18 les Régisseurs, Monsieur le Président. Allons-y
19 avec cette présentation à la prochaine diapo s'il
20 vous plaît. Alors, nous allons couvrir vraiment que
21 trois points. Premièrement, regarder les risques
22 d'affaires en général et leur mitigation.
23 Deuxièmement, on va donner un exemple de deux
24 risques identifiés par Aviseo qui nous semblent
25 plutôt pessimistes. Et on va conclure et confirmer

1 nos recommandations.

2 Merci. Allons à la prochaine diapo, pour
3 parler des risques d'affaires en général et leur
4 mitigation. Alors, tout d'abord, on l'a bien vu
5 dans cette audience, aucune quantification de
6 l'impact des risques identifiés par Aviseo n'a été
7 fait sur les ventes, les revenus ou les réseaux des
8 demanderesses.

9 Que ce soit de la part d'Aviseo, à qui on a
10 posé la question le treize (13) juin, et monsieur
11 Lessard nous a dit que, d'après lui, ce serait la
12 responsabilité du docteur Brown. Nous avons ensuite
13 posé la question aux demanderesses, et nous avons
14 eu la même réponse, donc aucune quantification de
15 ces impacts. Et finalement, dans son contre-
16 interrogatoire, maître David, le quatorze (14)
17 juin, a eu la même réponse de la part du docteur
18 Brown. Alors, premièrement, aucune quantification -
19 il y a des risques, mais on ne connaît pas la
20 quantification de leur impact.

21 Aussi - ça, ça nous a étonnés - aucune
22 mention de risque qui serait à la baisse sur la
23 période de la décennie qui est à l'étude par le
24 rapport Aviseo. En demande... en réponse à la
25 demande de renseignements, on nous a dit : « Une

1 telle liste n'existe pas. » Alors, soit qu'il n'y
2 en a pas, ou que l'exercice n'a pas été fait par
3 Aviseo. Mais dans les deux cas... Monsieur Lessard,
4 en réponse à une question de maître Hamelin, a
5 mentionné qu'il ne parlait pas des risques
6 existants dans la décennie deux mille onze, deux
7 mille vingt (2011-2020), mais simplement regardé
8 les risques qui pouvaient affecter la prochaine
9 décennie, sans regarder s'il n'y en avait pas eu
10 des risques qui étaient à la baisse pour
11 contrebalancer certains des risques.

12 Mais, heureusement que le docteur Hopkins a
13 fait une analyse de l'ensemble des risques en
14 réponse à une demande de renseignements de la
15 Régie. Et il conclut que les risques seraient
16 globalement à la baisse dans la décennie à venir.
17 Et j'ai toujours ici les références, dans ce cas-ci
18 c'est ACIG-0048, là, pour vous aider à retrouver
19 ces mentions-là.

20 Alors, on peut aller à la prochaine. Donc,
21 on n'a vu aucune quantification, aucune mention du
22 risque à la baisse. Mais heureusement, il y a
23 des... des bonnes nouvelles. Et ici, donc, un
24 extrait du témoignage de monsieur Lachance, dans
25 l'audience de lundi passé, alors, qui nous dit :

1 « Bien, on ne reste pas les bras croisés, on met en
2 place des stratégies, on met en place des offres
3 commerciales, et on veut faire partie de la
4 solution. Et le but, c'est de pérenniser l'avenir
5 du réseau. » Et puis, monsieur Lachance nous dit
6 qu'il croit à ces mesures-là. Alors ça, c'est quand
7 même des nouvelles positives.

8 On peut poursuivre à la prochaine diapo,
9 avec d'autres bonnes nouvelles. Et ici, toujours
10 dans la... dans l'audience du treize (13) juin,
11 monsieur Lachance nous dit :

12 [...] on croit qu'effectivement les
13 mesures de mitigation qu'on est en
14 train d'amener vont porter fruit.

15 Alors, le PDG d'Énergir a des mesures de
16 mitigation, donc son entreprise en a, ce qui encore
17 là est une bonne nouvelle. Et on a parlé de GNR
18 tantôt, dans la présentation de l'ACIG, alors
19 l'objectif, toujours, de monsieur Lachance, dans sa
20 présentation, c'est de faire que le GNR fonctionne.

21 Et enfin, on a beaucoup parlé des ententes
22 de biénergie à venir avec Hydro-Québec, et c'est
23 une forme de mitigation du risque qui est très
24 positive pour Énergir.

25 Si on continue à la prochaine diapo, encore

1 d'autres bonnes nouvelles... Alors, monsieur
2 Lachance nous dit que les volumes vont se maintenir
3 ou légèrement diminuer d'ici deux mille trente
4 (2030). On a vu, tantôt, monsieur Vachon nous a
5 présenté la figure qu'on a vue plus tôt dans
6 l'audience, là, qui confirme cette constatation...
7 cette affirmation de monsieur Lachance. Et monsieur
8 Lachance nous dit aussi : « Bien, Énergir n'est pas
9 dans une position alarmiste sur les volumes pour
10 l'horizon deux mille trente (2030). »

11 Et pour ce qui est de la première pièce,
12 dont monsieur... maître Hamelin a parlé, la pièce
13 C-AHQ-ARQ-0020, qui est une lettre de monsieur
14 Lachance au Journal de Montréal - donc, ce n'est
15 pas un journaliste qui a interprété ses paroles,
16 c'est vraiment lui qui est l'auteur de cette lettre
17 dans le journal. Alors, il dit :

18 Nul ne souhaite encourager le statu
19 quo. Et Énergir est résolument engagée
20 dans sa propre transformation et celle
21 de notre société en déployant tous les
22 efforts nécessaires pour contribuer au
23 succès d'une transition énergétique
24 équitable pour tous.

25 Et dans cette même lettre-là, bien, il mentionne

1 que, un peu comme on l'a dit un peu plus tôt, le
2 GNR, c'est une solution qui est envisagée et
3 envisageable.

4 Prochaine diapo, s'il vous plaît. Et dans
5 un autre article du vingt-cinq (25) février dernier
6 dans le Journal de Montréal qui s'intitule « La
7 Caisse de Dépôt a toujours foi en l'avenir
8 d'Énergir ». Alors, on voit que l'actionnaire
9 principal « croit toujours en l'avenir du
10 fournisseur de gaz naturel Énergir, même si
11 l'entreprise doit affronter des vents contraires ».
12 Alors, monsieur Lachance a parlé de vents
13 contraires, soit, mais il y a une façon de
14 s'adapter et d'affronter ces vents contraires-là
15 selon ce que monsieur Lachance nous a bien
16 mentionné.

17 Et, finalement, la prochaine diapo,
18 Monsieur le Président, vous avez évoqué
19 l'organisation institutionnelle au Québec dans le
20 secteur énergétique qui peut être considérée comme
21 un facteur d'atténuation des risques appréhendés.
22 Et monsieur Lessard s'est dit d'accord avec ce
23 facteur aussi lorsque vous lui avez posé la
24 question. Donc, on a fait le tour d'un ensemble de
25 risques mais qui peuvent être sous contrôle selon

1 ce qu'Énergir nous dit et selon notre lecture du
2 rapport Aviseo.

3 Passons maintenant à deux exemples que nous
4 avons couverts pour analyser un peu plus en détail
5 le rapport d'Aviseo. À la prochaine diapo s'il vous
6 plaît, Madame St-Cyr. Donc, d'une part les
7 inondations dans l'Outaouais et, d'autre part, on
8 va regarder la hausse des températures estivales du
9 côté d'Intragaz.

10 Alors, premièrement, pour les inondations
11 dans l'Outaouais, nous avons démontré dans le
12 mémoire de l'AHQ-ARQ que des études, en fait on a
13 mentionné des études du Centre d'expertise hydrique
14 du Québec (le CEHQ) qui démontrent une tendance à
15 la diminution du volume et de la pointe des crues
16 printanières au sud du Québec méridional et, en
17 particulier dans la région de l'Outaouais. Et ces
18 études... On n'ajoute rien ici. Donc, ces études
19 sont mises à jour de façon régulière.

20 Ce n'est pas parce qu'on a présenté une
21 figure d'une analyse d'une étude de deux mille
22 quinze (2015) que les études ne se poursuivent pas.
23 Alors, il y a vraiment sur le site du CEHQ, il y a
24 un atlas interactif où tout le monde peut consulter
25 diverses régions du Québec pour voir l'évolution de

1 cette tendance à la diminution. Et les résultats de
2 vingt vingt-deux (2022) y apparaissent. Et les
3 conclusions sont semblables à celles de deux mille
4 quinze (2015).

5 Q. **[10]** Peut-être juste remettre en contexte, Monsieur
6 Raymond, pourquoi vous nous parlez de deux mille
7 quinze (2015), deux mille vingt-deux (2022), là,
8 pourquoi vous faites cette précision-là, que c'est
9 à jour maintenant? Vous répondez à quoi?

10 R. Oui. Dans notre mémoire, nous avons présenté une
11 figure qui démontrait, avec des petits points de
12 couleur, que la tendance des inondations dans la
13 région de l'Outaouais serait à la baisse sur
14 l'horizon deux mille cinquante (2050). C'est à la
15 page 17 de notre mémoire C-AHQ-ARQ-0014. Et
16 monsieur Lessard en audience a dit, bien... On lui
17 a posé la question : Est-ce que vous avez pris
18 connaissance des études du CEHQ? Il nous a dit :
19 Bien, ça date de deux mille quinze (2015). Parce
20 que notre lien qu'on avait fourni pour la figure
21 datait de deux mille quinze (2015), mais quelqu'un
22 qui fait une recherche et qui arrive directement
23 sur le site du CEHQ très rapidement, bien, on peut
24 se rendre compte que l'atlas interactif est mis à
25 jour à tous les ans. Donc, a été mis à jour pour

1 inclure les deux points extrêmes qu'on va regarder
2 tantôt sur la figure A.

3 Donc, pour enlever les craintes de monsieur
4 Lessard, on confirme que les conclusions du CEHQ
5 sont similaires et qu'elles tiennent compte...
6 qu'elles sont à jour en tenant compte des
7 inondations vécues en deux mille dix-sept (2017) et
8 deux mille dix-neuf (2019) dans la région de
9 l'Outaouais.

10 Q. **[11]** Je comprends que vous avez mis le lien au
11 document en tant que tel qui est mis à jour
12 régulièrement, c'est ça?

13 R. Oui, c'est ça. C'est un atlas interactif qui permet
14 aux gens de choisir la région, choisir la période
15 et qui fournit des graphiques du même type que ceux
16 que nous avons illustrés dans notre mémoire.

17 Alors, si on continue la prochaine diapo.
18 Alors, qu'est-ce que Aviseo et les demanderesses
19 ont fait? Bien, ils ont fait seulement une étude de
20 Con, ils ont référé à une étude de Con Edison, qui
21 est donc dans la région de New York, pour tenter de
22 conclure sur les inondations dans l'Outaouais.
23 C'est un peu comme à partir de Montréal aller à
24 Gatineau en passant par New York. Nous, on a dit,
25 est-ce que vous avez pris en compte des résultats

1 québécois? Par exemple, l'Atlas hydroclimatique du
2 Québec méridional dont je viens de parler, du CEHQ.
3 Et donc, c'est là que monsieur Lessard a dit :
4 « Oui, j'en ai pris connaissance, mais vous réferez
5 à une figure de deux mille quinze (2015) », donc...
6 mais en allant à peine plus loin on se rend compte
7 que les chiffres sont à jour pour le CEHQ. Et on
8 lui a posé : « Est-ce que vous connaissez
9 Ouranos? » Oui, il connaît Ouranos, mais il n'a pas
10 utilisé de conclusion d'Ouranos, qui est un
11 consortium québécois sur la climatologie régionale
12 et l'adaptation aux changements climatiques, qui
13 évidemment a une composante... une forte composante
14 qui s'applique au Québec.

15 Et Gazifère aussi, en réponse à des
16 demandes de renseignements, nous a dit qu'il n'y
17 avait pas d'étude qui démontre que les risques
18 d'inondation augmenteront au cours de la période
19 vingt vingt et un-vingt trente (2021-2030) dans les
20 zones où se retrouvent ces installations et
21 clients, soit toujours l'Outaouais.

22 Pour conclure sur ce point-là à la
23 prochaine diapo je veux simplement montrer une
24 illustration qui nous aide à comprendre les
25 changements climatiques et pas seulement sur un

1 point ou deux dans l'historique.

2 Q. **[12]** Peut-être l'agrandir, Madame la Greffière, si
3 c'est possible, le graphique, comme vous avez
4 gentiment fait tout à l'heure. Ça nous aide
5 beaucoup. Merci.

6 R. Alors ici ce qu'on vous montre c'est un extrait
7 d'une excellente présentation de la Commission de
8 planification de régularisation de la rivière des
9 Outaouais - vous voyez le site plus bas - qui nous
10 montre l'évolution des débits maximums annuels au
11 site de Carillon depuis mil huit cent quatre-vingt-
12 trois (1883). Alors Carillon, pourquoi Carillon?
13 Parce que Carillon c'est en amont du lac des Deux-
14 Montagnes, donc en amont de Montréal et les débits
15 qui sont... qui passent à Carillon sont
16 essentiellement les mêmes qui passent à Gatineau,
17 d'où le... dont la problématique de Gazifère... que
18 Gazifère a vécue en deux mille dix-sept (2017) pour
19 certains de ses clients.

20 Alors en parlant de deux mille dix-sept-
21 deux mille dix-neuf (2017-2019), tout d'abord vous
22 voyez qu'il y a comme une ligne saumon et c'est
23 écrit je pense « seuil d'inondation » autour de
24 sept mille (7000)... on parle ici de débit en
25 rivière, là, des débits en mètres cubes par

1 seconde, alors au-dessus de sept mille (7000) c'est
2 le seuil d'inondation on va dire mineur. O.K. Alors
3 à partir de sept mille (7000) on peut avoir des
4 préoccupations pas nécessairement à Gatineau, mais
5 à d'autres endroits, par exemple je sais que Saint-
6 Placide est un endroit sensible, etc.

7 Alors à sept mille (7000), bon, c'est le
8 seuil, mais ce qui nous inquiète un peu plus ce
9 sont quand on tourne autour de neuf mille (9000),
10 comme on a vu en... bien on a vu, on n'était pas
11 là, mais en mil neuf cent neuf (1909), mille neuf
12 cent vingt-vingt (1928), deux mille dix-sept
13 (2017), deux mille dix-neuf (2019) et aussi mil
14 neuf cent soixante-quatorze (1974) et soixante-
15 seize (1976).

16 Alors rappelons qu'en deux mille dix-sept
17 (2017) certains clients de Gazifère ont eu des...
18 ont eu des problématiques, ils ont obtenu une
19 mitigation qui a coûté un peu plus que deux cent
20 mille dollars (200 000 \$), là, qui a été finalement
21 compensée par les payeurs de tarif de Gazifère. Et
22 deux mille dix-neuf (2019) à peu près la même
23 quantité d'eau, mais on n'a pas vu dans le dossier
24 de problématique.

25 Bon. Monsieur Lessard nous dit : il y a eu

1 trois des cinq dernières années où on a eu des
2 problèmes. Bon. Peut-être que les problèmes ne sont
3 pas tous d'inondation, là, mais on voit ici qu'il y
4 deux années sur les cinq ou six dernières où on a
5 eu des forts débits. Et en passant, en deux mille
6 vingt-deux (2022), là, il n'y a pas vraiment eu de
7 problématique de débit, là, on voit en bas cinq
8 mille deux cent soixante-quinze mètres cubes
9 seconde (5275 m³/s) en jaune.

10 Mais ce que les scientifiques font en
11 réalité, là, puis ce qu'ils regardent, ils
12 regardent l'historique, ils regardent la tendance
13 et c'est pas parce qu'il y a eu deux points en deux
14 mille dix-sept (2017) et deux mille dix-neuf (2019)
15 qu'on a soudainement un changement majeur. Si on
16 regarde mil neuf cent soixante-quatorze (1974) et
17 mil neuf cent soixante-seize (1976), mais quelqu'un
18 qui aurait pu voir ça en mil neuf cent soixante-
19 dix-sept (1977) aurait dit : bien voilà, on a des
20 changements climatiques, c'est maintenant ce
21 régime-là qui va... qu'on va voir dans le futur.
22 Mais vous voyez que dans les années qui ont suivies
23 il y a eu très peu sinon aucune... aucun
24 dépassement de seuil d'inondation.

25 Autre point sur ce graphique-là. Alors vous

1 voyez, dans la boîte à droite, là, qui commence en
2 mil neuf cent cinquante-trois (1953), donc depuis
3 mil neuf cent cinquante-trois (1953) il y a six
4 points qui dépassent la ligne du sept mille (7000),
5 alors que si vous regardez à gauche de la boîte il
6 y en a une douzaine de points. Donc, encore là, les
7 scientifiques qui analysent les changements
8 climatiques tiennent compte de tous ces facteurs-là
9 et on peut pas conclure, comme le fait monsieur
10 Lessard, là, que parce qu'on a eu deux années, en
11 dix-sept (17) et dix-neuf (19) que, tout à coup, la
12 situation va s'empirer à long terme.

13 Donc, en conclusion, les scientifiques nous
14 disent que sur l'Outaouais, ça devrait baisser. Ce
15 n'est pas que ça va baisser beaucoup, il y a une
16 situation structurelle qui va être à la baisse,
17 mais on va toujours retrouver des années où la
18 conjoncture va nous donner plus d'eau.

19 Et puis donc, contrairement à ce qu'Aviseo
20 nous dit, bien, elle nous dit que les rapports de
21 Con Edison ont des conclusions différentes mais
22 avec respect, nous concluons que les études sur
23 l'Outaouais faites ici sont préférables.

24 Q. **[13]** Alors, Monsieur Raymond on a omis tout à
25 l'heure de le faire et je m'en excuse, là, de

1 mentionner votre CV, mais je pense que le moment
2 est opportun d'en parler. On a déposé, également,
3 comme pièce C-AHQ-ARQ-0015, votre curriculum vitae.
4 Vous venez de parler d'inondations, de gestion de
5 l'eau en général. Pouvez-vous nous expliquer, en
6 lien avec votre CV, on ne demande pas le statut
7 d'expert, bien sûr, mais on veut quand même établir
8 vos compétences en la matière et votre critique, du
9 moins de la vision d'Aviseo présentée dans son
10 rapport.

11 Alors, peut-être, on peut prendre, Madame
12 la Greffière, la pièce C-AHQ-ARQ-0015 et monsieur
13 Raymond, très brièvement, peut-être, nous survoler,
14 un peu, votre curriculum vitae en termes d'eau et
15 de gestion d'eau.

16 R. Alors, pendant que madame la greffière ouvre mon
17 CV. J'ai fait l'ensemble de ma carrière, avant
18 d'être à la retraite en deux mille neuf (2009), en
19 semi-retraite, dans le fond, chez Hydro-Québec où
20 pendant trente-deux (32) ans, j'ai été, une bonne
21 partie de cette période, responsable de la gestion
22 des ressources hydriques et le contrôle des
23 inondations, dans un contexte de changement
24 climatique, au Québec.

25 Alors, évidemment, les ingénieurs qui

1 relevaient de moi participaient à la Commission de
2 la planification de la régularisation de la rivière
3 des Outaouais. Les hydrologues qui étaient sous ma
4 responsabilité faisaient des prévisions des apports
5 d'eau dans les systèmes de l'Outaouais et aussi
6 dans tous les systèmes au Québec.

7 Et puis quand il y a eu des enjeux
8 d'inondation et que j'étais chez Hydro-Québec,
9 bien, j'étais évidemment devant les caméras pour
10 bien expliquer qu'est-ce qu'Hydro-Québec faisait
11 pour atténuer ces inondations.

12 Je dis Hydro-Québec, mais il y a aussi tous
13 les propriétaires de barrages. Donc, il y en a en
14 Ontario, il y a Brookfield, il y avait le ministère
15 des Travaux publics. Alors, tous les propriétaires
16 de barrages s'unissent pour s'assurer que les
17 inondations sont les moins graves possibles.

18 Donc, toute cette gestion des inondations
19 faisait partie de mes attributions, de mes
20 responsabilités chez Hydro-Québec. Je ne vous
21 listerai pas tout ce qu'il y a dans le CV parce
22 qu'il y avait d'autres éléments qui ont un intérêt
23 pour d'autres dossiers.

24 Et je pourrais conclure en disant que,
25 bien, j'ai aussi géré un projet en Pologne, de

1 réduction des inondations alors qu'il y avait eu
2 des dommages importants sur la rivière Vistula.
3 Alors, la Banque mondiale m'avait demandé d'aller
4 gérer un projet de ce type-là et le consortium
5 Ouranos, j'ai fait partie d'un comité consultatif
6 sur une des études d'Ouranos sur l'impact des
7 changements climatiques sur la gestion des barrages
8 hydroélectriques au Québec. Alors, pour les besoins
9 de ce que je viens de présenter, ça fait le tour
10 de...

11 Et je continue, aujourd'hui. Je m'excuse,
12 pour conclure, depuis deux mille neuf (2009), à
13 conseiller un groupe qui comporte une trentaine de
14 producteurs hydroélectriques dans le monde pour
15 leurs gestions des ressources hydriques et de la
16 production d'hydroélectricité.

17 Q. **[14]** Et ce groupe s'appelle comment, Monsieur
18 Raymond?

19 R. C'est un groupe Hydro Operations and Planning
20 Interest Group qui est un des vingt-deux (22)
21 groupes d'intérêt d'une entreprise qui s'appelle
22 CEATI International, Center for Energy Advancement
23 through Technological innovation qui, dans le fond,
24 regroupe des compagnies d'électricité sur divers
25 sujets, que ce soit la production de l'électricité,

1 dans mon cas, ou aussi le transport et la
2 distribution d'électricité.

3 Donc, je suis un aviseur technique pour ce
4 groupe d'environ trente-deux (32) producteurs
5 hydroélectriques.

6 Q. **[15]** Alors, pour terminer, peut-être formaliser le
7 dépôt de votre CV. Donc, je comprends qu'il s'agit
8 d'un document que vous avez préparé et, évidemment,
9 sur donc, votre expertise particulière. Alors, si
10 on peut le déposer formellement. Donc, vous
11 reconnaissez ce document, Monsieur Raymond?

12 R. Je le reconnais et je l'adopte.

13 Q. **[16]** D'accord. Et vous avez mentionné la rivière
14 Vistula, ou quelque chose comme ça, en Pologne.
15 Est-ce que vous pouvez nous épeler comment ça
16 s'écrit, pour monsieur le sténographe?

17 R. Je pense que le nom « Vistula » n'est peut-être pas
18 le nom français, là, mais V-I-S-T-U-L-A.

19 Q. **[17]** C'est beau. Ça complète pour la question quiz.

20 R. Alors, continuons à la diapo numéro 12, maintenant.
21 Si on revient à la présentation, Madame la
22 Greffière. Merci beaucoup, à la prochaine, voilà.
23 Alors...

24 Donc, deuxième risque identifié par Aviseo
25 dans son rapport, c'est la hausse des températures

1 estivales qui affecte la capacité d'injection des
2 installations d'Intragaz. Alors, dans la preuve
3 originale d'Aviseo, on trouve dans le rapport, à la
4 page 11 de ce rapport... Aviseo nous dit :

5 Bien, il y a un problème de
6 températures extrêmes, ce qui a
7 d'ailleurs nécessité l'accroissement
8 de la capacité des refroidisseurs pour
9 compenser la possibilité de chaleurs
10 extrêmes durant la période estivale.

11 Alors, on comprend de ce passage que, au
12 moment du dépôt de sa preuve, Aviseo était au
13 courant qu'il y avait un... qu'il y avait eu un
14 exercice d'accroissement de la capacité de
15 refroidisseurs. Et contrairement, peut-être, à ce
16 que monsieur Marois nous a mentionné en contre-
17 interrogatoire, où il n'était pas tout à fait sûr
18 s'il avait parlé à Aviseo en novembre ou en été,
19 pour mentionner le... la gestion du risque en
20 installant des refroidisseurs. Alors, on comprend
21 qu'Aviseo était au courant qu'il y avait quand même
22 ce risque-là qui était géré par Intragaz.

23 Et d'ailleurs, si on va à la page suivante,
24 en réponse à une DDR de notre part, Aviseo fait
25 référence à l'expérience passée d'Intragaz, et non

1 à des hypothèses sur l'avenir. Alors, on comprend
2 que... Aviseo indique que : « Bien, il y a eu des
3 problèmes de température... » on l'a vu en deux
4 mille vingt et un (2021) sur le graphique, le
5 problème semble réglé. Monsieur Marois nous dit :
6 « Bien, on a installé un refroidisseur et ça règle
7 le problème. » Peut-être pas *ad vitam aeternam*,
8 parce que la température peut risquer de poursuivre
9 son ascension, mais comme j'ai montré tantôt, là,
10 les changements climatiques ne changent pas comme
11 ça du jour au lendemain. Alors...

12 Et bon, c'est ça, l'année deux mille vingt
13 et un (2021) a été significativement moins
14 affectée, car la capacité des refroidisseurs a été
15 augmentée par l'ajout d'un refroidisseur d'appoint.
16 Et on a parlé... donc, monsieur Marois nous a
17 indiqué que ce refroidisseur-là avait coûté entre
18 cinquante (50 000 \$) et cent mille dollars
19 (100 000 \$).

20 Et on apprend aussi que, dans le fond, même
21 s'il y avait une limite sur les injections pendant
22 l'été, et même si on n'avait pas augmenté la
23 capacité des refroidisseurs, bien il n'y aurait eu
24 aucun impact sur les besoins d'injection estivale
25 d'Énergir, parce qu'Énergir a besoin d'injecter un

1 certain volume pendant l'été dans les réservoirs
2 d'Intragaz. Et puis, même avec une restriction de
3 température, cet objectif-là demeurerait atteint.
4 Donc, il n'y a pas d'impact sur les besoins de...
5 d'Énergir, même si on n'avait pas ajouté les
6 refroidisseurs. Mais en plus, on a ajouté le
7 refroidisseur. Alors, en conclusion, c'est un
8 risque qui a été mentionné par Aviseo qui, à toute
9 fin pratique, n'existe pas sur la prochaine
10 décennie.

11 Bon. Pour conclure sur ces deux risques que
12 nous avons analysés, nous avons eu plus tard... je
13 dis plus tard, parce que dans le fond, Aviseo a
14 écrit son rapport en mentionnant les risques que
15 lui voyait. Mais plus tard, le docteur Brown a
16 mentionné que ces risques-là, bien, n'affectaient
17 peut-être pas le taux de rendement. O.K.?

18 Par contre, nous ce qu'on dit, bien, ça
19 nous montre... c'est un reflet des lacunes qu'on
20 peut retrouver dans le rapport Aviseo. Alors, c'est
21 notre façon d'évaluer la valeur probante du rapport
22 Aviseo.

23 Et on aime bien la conclusion de monsieur
24 Sebaa, ce matin, là : Ce rapport-là, bien, c'est
25 peut-être un bon avant-projet, une bonne liste de

1 risques, mais qui mérite de... disons, qu'il y ait
2 une étude plus approfondie, pour partir de cette
3 liste-là, et voir ce qui a une influence, ce qui
4 n'en a pas. Et surtout, l'impact de... sur...
5 l'impact de chacun des risques qui apparaissent
6 dans cette liste d'Aviseo.

7 Ce qui nous amène à la prochaine diapo,
8 s'il vous plaît, où nous... simplement conclure.
9 Alors nous l'avons vu, les risques d'affaires
10 identifiés par Aviseo pour la décennie vingt vingt
11 et un-vingt trente (2021-2030) peuvent être
12 mitigés, là, principalement par les citations que
13 nous avons de monsieur Lachance. La Caisse de dépôt
14 a toujours foi en l'avenir d'Énergir, ça c'est une
15 bonne nouvelle. Docteur Hopkins conclut que les
16 risques seraient à la baisse dans la décennie à
17 venir. Alors nous venons de le voir, le rapport
18 Aviseo surestime le risque d'inondations dans la
19 région de l'Outaouais. Celui-ci serait plutôt à la
20 baisse si on regarde à l'horizon vingt cinquante
21 (2050). Et le rapport Aviseo identifie un risque
22 sur la hausse des températures estivales aux
23 installations d'Intragaz qui est déjà géré, donc
24 qui n'a pas sa place dans la décennie future, qui
25 s'en vient.

1 Et finalement à la prochaine diapo. Nous
2 maintenons, l'AHQ-ARQ, les sept recommandations de
3 son mémoire, dont premièrement de reconnaître une
4 utilité très limitée au rapport Aviseo, puis de
5 retenir intégralement les conclusions et
6 recommandations des docteurs Hopkins et Booth.
7 Merci beaucoup.

8 Me STEVE CADRIN :

9 Ça complète les question pour monsieur Raymond du
10 côté de l'interrogatoire en chef. Alors monsieur
11 Raymond est disponible pour le contre-
12 interrogatoire.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Merci, Messieurs.

15 M. PATRICK OUELLET :

16 Donc, je vous demanderais la même indulgence que
17 tout à l'heure, de me donner peut-être une petite
18 minute pour parler avec mes gens.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Tout à fait, on vous attend.

21 M. PATRICK OUELLET :

22 Merci. Donc, nous n'avons pas de questions pour
23 monsieur Raymond. Merci, Monsieur Raymond.

24 R. Merci.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci, Maître Ouellet. Maître Legault, pas de
3 questions pour la Régie? Madame Falardeau non plus.
4 Maître Duquette? Allez-y.

5 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

6 Me LISE DUQUETTE :

7 Q. [18] Bonjour, Monsieur Raymond.

8 R. Bonjour, Maître Duquette.

9 Q. [19] J'ai deux petites questions de précision. Je
10 vais vous demander de prendre la page 8 de votre
11 présentation s'il vous plaît.

12 R. Oui.

13 Q. [20] C'est juste pour m'assurer que j'ai bien
14 compris votre position, là. Alors vous parlez de
15 l'organisation institutionnelle au Québec dans le
16 secteur énergétique, qui peut être considérée comme
17 un facteur d'atténuation des risques appréhendés.
18 Donc, ce que vous voulez mentionner par là c'est
19 qu'en vertu des politiques publiques, là, comme le
20 PEV, il y a un devoir d'exemplarité de l'État, par
21 exemple dans la consommation de GNR. C'est quelque
22 chose comme ça que vous vouliez souligner?

23 R. Non, c'est juste... bien oui, mais c'est plus large
24 que ça, là. C'était... puis je réfère ici donc au
25 treize (13) juin, pages 178 et suivantes, la

1 question de monsieur le président de la Régie et de
2 la formation. Alors ça inclut un peu aussi ce que
3 monsieur Sebaa a dit ce matin, là.

4 T'sais, c'est sûr qu'avant de... avant de
5 décréter un certain nombre de choses, bien il y a
6 le gouvernement qui s'assure que toutes les parties
7 prenantes seront bien considérées. Donc, la partie
8 gouvernementale, entre autres, et évidemment sans
9 enlever le rôle de la Régie, qui va s'assurer que
10 les choses se font correctement. Alors c'est un peu
11 ce que... les deux exemples que je voyais, où au
12 Québec bien je vous dirais, oui, il y a le PEV et
13 il y a les politiques et les décrets et le rôle de
14 la Régie qui font que les risques peuvent être
15 atténués, peuvent être gérés de la bonne façon.

16 Q. [21] Merci. La deuxième question, encore une fois,
17 là, c'est de précision, là, je veux juste m'assurer
18 de bien comprendre. C'est à la page 3 de votre
19 présentation. Vous faites mention... vous indiquez
20 qu'il n'y a aucune mention de risque à la baisse
21 sur la période deux mille vingt et un-deux mille
22 trente (2021-2030), puis qu'une telle liste
23 n'existe pas. Alors... et là ma question est
24 longue, j'avoue, là, mais je vais essayer de... de
25 synthétiser, donc est-ce que je comprends bien

1 votre témoignage, que vous considérez qu'il y a une
2 erreur, sinon méthodologique, du moins logique de
3 la part d'Aviseo, dans sa méthode pour comparer les
4 risques en décidant d'évaluer les risques actuels
5 par rapport à la situation d'il y a dix (10) ans ou
6 à la décennie précédente, plutôt que de prendre les
7 risques d'il y a dix (10) ans et de les comparer à
8 la présente décennie?

9 Parce que ce faisant, il ne peut pas y
10 avoir de risque à la baisse puisqu'ils ne
11 considèrent que les risques qui existent. Donc,
12 s'il n'y avait plus de risque, aujourd'hui,
13 évidemment, ils ne seront pas comparés à la
14 décennie précédente. Donc, il y a une impossibilité
15 d'avoir de risques à la baisse? Est-ce que j'ai
16 bien compris votre position?

17 R. Bien, je peux expliquer ma position puis on verra
18 si ça répond à votre question. Alors, nous, ce
19 qu'on dit, c'est qu'on veut savoir est-ce que les
20 risques sont à la baisse dans les dix (10)
21 prochaines années.

22 Mais... et puis je pense que, ça, c'est
23 clair dans la preuve au dossier, bien, par rapport
24 à quoi? À la baisse par rapport à quoi? À la baisse
25 par rapport à la décennie précédente.

1 Alors, quand je veux vérifier si les
2 risques sont à la baisse ou à la hausse, bien, je
3 me dis, moi, personnellement : bien, je vais
4 regarder quels risques existaient dans la première
5 décennie. Je vais faire un tableau avec les risques
6 qui existent dans la première décennie puis je vais
7 faire un tableau avec les risques qui existent dans
8 la deuxième décennie. Et je vais regarder ceux qui
9 sont à la hausse et ceux qui sont à la baisse.

10 Alors, je m'attendrais à avoir... Bien, il
11 y avait des risques dans la décennie vingt-onze,
12 vingt-trente (2011-2030), vingt-onze, vingt-vingt
13 (2011-2020), pardon. Et puis certains d'entre eux,
14 bien, n'existent plus ou sont à la baisse ou ont
15 été atténués et puis compensent ceux de la
16 prochaine période parce que je comprends que quand
17 vous avez déterminé les taux de rendement pour la
18 période vingt-onze, vingt-vingt (2011-2020), vous
19 avez tenu compte d'une certaine liste de risques
20 sur cette décennie-là.

21 Alors, c'est bien de dire : « Bien, voici
22 les risques qui nous attendent dans la décennie
23 vingt-vingt et un, vingt-trente (2021-2030) », mais
24 il y a des plus, mais il n'y a pas de moins, O.K.

25 Alors, est-ce qu'il y aurait des moins?

1 Est-ce qu'il y aurait des choses qui se sont
2 améliorées? Est-ce qu'il y a des côtés positifs à
3 la chose? Alors, c'est un peu notre position qui
4 dit, bien, on s'attendrait à avoir deux colonnes.
5 Une colonne avec les risques futurs qui sont à la
6 hausse et ceux qui sont à la baisse, toujours par
7 rapport à la décennie précédente.

8 Donc, c'était ça qu'on recherchait. Et la
9 Régie, vous avez posé la question au docteur
10 Hopkins : « Évidemment, est-ce que les risques
11 seraient globalement à la hausse ou à la baisse
12 dans la décennie à venir? »

13 Alors, évidemment, pour faire ça, bien,
14 lui, ce qu'il faut qu'il fasse aussi, c'est qu'il
15 regarde lesquels étaient là pour la décennie
16 précédente, le portrait de la décennie future et,
17 entre autres... je ne lirai pas toute sa réponse de
18 quatre pages, mais entre autres, ce qu'il dit...
19 Bien, en disant : « Ces gazières-là ont acquis une
20 certaine expérience, une certaine connaissance des
21 marchés, et caetera. »

22 Alors, ça, c'est un exemple de risque qui
23 est à la baisse par rapport à ce qu'on avait en
24 deux mille onze (2011). Donc, on connaît mieux...
25 on a trouvé des solutions.

1 Alors, en conclusion de ma réponse, c'est
2 vraiment que je m'attendais à ce qu'on voie des
3 plus et des moins dans des risques qui sont à la
4 hausse, mais aussi compensés par des risques à la
5 baisse.

6 Q. [22] Donc, si je comprends bien, l'erreur d'Aviseo
7 c'est de ne pas avoir fait la liste des risques
8 tels qu'ils existaient précédemment, dans la
9 décennie deux mille onze, deux mille vingt (2011-
10 2020) puisque, ce faisant, ils ne pouvaient pas
11 identifier ceux qui baissaient?

12 R. Exact. Puis si vous référez, à la page 3 qui est
13 devant nous et vous voyez là que l'analyse d'Aviseo
14 ne parlait pas des risques existants dans la
15 décennie onze, vingt (2011-2020, vous verrez le
16 contre-interrogatoire de maître Hamelin là-dessus
17 qui nous montre que, dans le fond, ils sont partis
18 de vingt, vingt et un, vingt, trente (2021-2030)
19 puis ils ont dit : « Voici les risques ».

20 Mais effectivement, nous nous attentions à
21 ce que... Partons de ce qu'il y avait entre deux
22 mille onze, deux mille vingt (2011-2020) et partons
23 de là et voyons comment ça a évolué.

24 Alors, je pense que c'est assez clair dans
25 la réponse de monsieur Lessard qu'ils n'ont pas

1 regardé ou qu'ils n'ont pas considéré les risques
2 de la première décennie.

3 Q. [23] Je vous remercie beaucoup, ça va être
4 l'ensemble de mes questions.

5 R. Ça m'a fait plaisir.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Alors, ça complète les questions de la part de la
8 Régie. On peut libérer monsieur Raymond.

9 R. Merci beaucoup.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Et on va prendre une pause et on va reprendre à dix
12 heures quarante-cinq (10 h 45) avec la présentation
13 de la preuve de la FCEI. Merci et à tantôt.

14 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

15

16

17

18 REPRISE DE L'AUDIENCE

19 (10 h 45)

20 LE PRÉSIDENT :

21 Bonjour. Alors, nous serions prêt à entendre la
22 preuve de la FCEI.

23

24 PREUVE DE LA FCEI

25

1 Me GAËLLE OBADIA :

2 Bonjour. Gaëlle Obadia pour la FCEI. Je remplace
3 maître Turmel pour la journée.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Très bien. Merci.

6 Me GAËLLE OBADIA :

7 Bonjour, Madame la Greffière. Je pense que le
8 témoin monsieur Antoine Gosselin est prêt à être
9 assermenté.

10

11 L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022), ce vingt et
12 unième (21e) jour du mois de juin, A COMPARU :

13

14 ANTOINE GOSSELIN, économiste, ayant une place
15 d'affaires au 1039, rue de Dijon, Québec (Québec);

16

17 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
18 solennelle, dépose et dit :

19

20 INTERROGÉ PAR Me GAËLLE OBADIA :

21 Q. **[24]** Bonjour, Monsieur Gosselin. Je vais vous poser
22 quelques questions avant de débiter votre
23 présentation. Donc, avez-vous préparé pour la FCEI
24 le mémoire qui est déposé sous la cote C-FCEI-0016?

25 R. Oui.

1 Q. **[25]** Avez-vous des modifications à y apporter?

2 R. Non.

3 Q. **[26]** Adoptez-vous ce mémoire pour valoir comme la
4 preuve de la FCEI pour la présente audience?

5 R. Oui.

6 Q. **[27]** Très bien. Puis je comprends que vous avez
7 déposé la pièce... Puis d'ailleurs je ne suis pas
8 sûre que la cote a été bien captée. Ça devrait être
9 la C-FCEI-0022 pour... c'est exact, pour la
10 présentation que vous allez faire aujourd'hui.

11 R. C'est exact.

12 Q. **[28]** Très bien. Vous avez la parole. Merci.

13 R. Merci beaucoup. Bonjour, Monsieur le Président,
14 Mesdames les Régisseurs. Donc, je vais revenir...
15 D'abord, je vais commencer par les conclusions.
16 Essentiellement ce dont je vais vous parler, ce
17 sont des questions qui avaient été déjà soulevées
18 dans notre mémoire. Donc, je reviens sur ces
19 points-là pour les étoffer un peu à la lumière de
20 ce qui s'est dit dans le courant de l'audience.

21 Donc, les recommandations qu'on formule
22 d'abord, c'est de retenir les recommandations des
23 experts Hopkins et Booth; prendre en compte la
24 mitigation du risque d'affaires lié à la transition
25 énergétique imposée à Énergir par la Régie dans la

1 décision D-2018-080 et la mitigation additionnelle
2 qui a été annoncée depuis dans le cours de
3 l'audience; et exiger d'Énergir et Gazifère la
4 préparation d'une évaluation quantitative des
5 risques ainsi qu'un plan de mitigation de ceux-ci
6 qui est, dans le fond, une recommandation du
7 docteur Hopkins, mais sur laquelle on veut insister
8 plus particulièrement.

9 D'abord, quelques considérations générales,
10 principes qui, pour nous, sont très importants.
11 D'abord, le risque d'affaires des entreprises
12 réglementées, ce n'est pas exclusivement exogène.
13 Les entreprises ne sont pas purement victimes de ce
14 qui leur arrive. Elles ont le moyen de prendre des
15 mesures. Leurs actions aussi peuvent être source de
16 risque, mais source de mitigation de risque. Donc,
17 c'est important de prendre ça en considération.

18 Les entreprises réglementées et leur
19 régulateur peuvent et doivent mitiger les risques
20 auxquels leurs clients et actionnaires sont
21 exposés. Et ici je souligne clients en plus
22 d'actionnaires, puis je reviendrai peut-être vers
23 la fin de ma présentation un petit peu plus
24 pourquoi je souligne clients. Mais évidemment vous
25 n'êtes pas sans savoir que tous les risques, là,

1 sont supportés pas seulement par les actionnaires
2 mais aussi par les clients. Et le défaut de
3 s'adapter à un risque ne devrait pas donner lieu à
4 un rendement plus élevé.

5 À la diapositive suivante. Donc, au niveau
6 de la mitigation des risques. Ici, je parle de la
7 mitigation actuelle des risques, je fais référence
8 à ce qui a déjà été mis en place par la décision
9 D-2018-080. Je vais y revenir quand même assez
10 souvent sur cette décision-là, parce que je pense
11 qu'il y a beaucoup de choses dans cette décision-là
12 qui sont très intéressantes pour le débat qu'on a
13 aujourd'hui.

14 Et la Régie, dans le fond, dans cette
15 décision-là devait se prononcer sur les paramètres
16 des analyses de rentabilité pour les projets de
17 développement, l'ajout de nouveaux clients, comment
18 est-ce qu'on évalue la rentabilité des ajouts de
19 nouveaux clients. Et par le fait de cette analyse-
20 là, bien elle a eu à se pencher sur les risques et
21 notamment sur les risques liés à la transition
22 énergétique, qui sont à l'avant-plan dans ce
23 dossier-ci.

24 Donc, il y a beaucoup de choses dans cette
25 décision-là qui sont extrêmement pertinentes, là,

1 pour le débat qu'on a dans ce dossier-ci, comme je
2 le disais tantôt.

3 Alors dans la décision D-2018-080, la Régie
4 a établi un IP de portefeuille de un virgule trois
5 (1,3) pour tenir compte des considérations
6 environnementales puis de la politique énergétique.
7 Alors l'IP, c'est l'indice de profitabilité. À 1,
8 vous êtes essentiellement neutre, alors vous avez
9 une profitabilité nulle, vous couvrez vos coûts,
10 mais sans plus. Et plus l'IP est élevé, plus vous
11 sélectionnez, au fond, des projets qui sont
12 rentables, vous exigez que votre portefeuille
13 d'investissement soit rentable. Et donc, d'avoir un
14 portefeuille d'investissement plus rentable, bien
15 ça fait en sorte que vous générez plus de revenus
16 par rapport aux coûts, que vous avez engendrés,
17 donc vous êtes plus susceptibles d'avoir un effet à
18 la baisse sur les tarifs et donc moins susceptible
19 d'avoir un effet à la hausse sur les tarifs et donc
20 d'amener des investissements que vous ne pourrez
21 pas couvrir par vos revenus et qui vont devoir être
22 donc ultimement récupérés auprès de la clientèle
23 existante.

24 Alors j'avais déjà quelques citations par
25 rapport à ça dans le mémoire. Ici, je fais

1 référence à d'autres paragraphes de la décision,
2 mais qui parlent du même sujet, mais en mettant
3 peut-être de manière un petit peu plus directe en
4 évidence le lien entre ce facteur de un point trois
5 (1,3)-là et la prise en compte par la Régie de
6 considérations, là, liées à la transition
7 énergétique.

8 Alors rapidement, là, on peut voir qu'au
9 paragraphe 90 de la décision l'expert du ROÉÉ
10 recommande, lui, de... au lieu de faire une analyse
11 des projets sur quarante (40) ans, il dit : faisons
12 une analyse seulement sur vingt-cinq (25) ans.
13 Donc, assurons-nous que les investissements qu'on
14 fait vont couvrir leurs coûts sur vingt-cinq (25)
15 ans plutôt que quarante (40). Et il invoque comme
16 préoccupation pour justifier ça notamment les
17 considérations environnementales puis la Politique
18 énergétique du gouvernement du Québec.

19 Et la Régie, dans le fond, abonde un peu
20 dans le même sens que l'expert Chernick, mais elle
21 dit : au lieu de réduire la période de quarante
22 (40) ans... Mais en fait l'expert Chernick dit à la
23 Régie : si jamais vous préférez conserver le
24 quarante (40) ans, bien vous pourriez augmenter
25 l'indice de profitabilité à un point trois (1,3)

1 plutôt qu'un point un (1,1) qui était recommandé
2 par Énergir dans ce dossier-là.

3 Et donc, la Régie a retenu cette avenue-là,
4 elle dit : bien je vais garder le quarante (40)
5 ans, je ne changerai pas ma période d'analyse, mais
6 je vais augmenter l'indice de profitabilité à un
7 point trois (1,3), comme... comme l'expert le
8 recommande. Donc, au fond, la Régie est venue...
9 même si elle n'a pas réduit la période d'analyse de
10 quarante (40) ans, elle est venue... à son avis,
11 elle a mitigé les risques qui avaient été évoqués
12 par l'expert du ROEÉ, dont notamment les risques
13 liés à la transition énergétique. Elle a fait...
14 donc ça, c'est ce qu'on mentionnait dans notre
15 mémoire.

16 Deux éléments qu'on ne mentionnait pas dans
17 notre mémoire, mais qui découlent de la même
18 décision puis qui touchent aussi aux mêmes enjeux :
19 en plus d'augmenter l'indice de profitabilité, la
20 Régie a aussi pris d'autres mesures de mitigation
21 dans cette décision-là pour limiter le risque lié
22 aux investissements. Et un des autres moyens
23 qu'elle a mis en place c'est l'imposition d'un taux
24 d'effritement plus élevé que ce qui était proposé
25 par Énergir. Et aussi elle a exigé que ce taux

1 d'effritement-là soit imposé à chaque nouveau
2 projet.

3 Alors le taux d'effritement qu'est-ce qu'il
4 fait au fond? C'est que quand Énergir raccorde un
5 nouveau client, bien il va évaluer les volumes que
6 ce client-là est susceptible de... de consommer et
7 donc, incidemment, les revenus que le client est
8 susceptible de générer de la consommation de ces
9 volumes-là. Et le taux d'effritement ce que c'est,
10 c'est... dans le fond, c'est un taux qu'on vient
11 appliquer à ces volumes-là pour dire : bien en fait
12 pour les fins de l'analyse de rentabilité, prenez
13 pour acquis qu'il y a quinze pour cent (15 %) de ce
14 que vous prévoyez qui ne sera pas là.

15 Et, donc, ça vient réduire les volumes puis
16 les revenus qui sont considérés dans l'analyse de
17 la rentabilité. Et, donc, ça vient, par conséquent,
18 mitiger les risques.

19 Et quand la Régie a choisi d'imposer ce
20 taux d'effritement-là, bien... Notamment, on peut
21 le voir, ici, au paragraphe 249, qu'encore une fois
22 la position concurrentielle et les objectifs de
23 réduction des émissions de GES étaient à l'avant
24 plan.

25 Et, évidemment, bien, ici, la position

1 concurrentielle, je l'ai mise en noir, aussi, parce
2 qu'elle est influencée, nécessairement, par les
3 considérations environnementales, également, à ce
4 moment-là. Et, donc, le fait de l'augmenter mitige
5 les risques.

6 Mais le fait, aussi, de l'appliquer projet
7 par projet plutôt qu'au niveau d'un portefeuille,
8 ça a un impact quand même considérable sur la
9 mitigation du risque parce que quand vous
10 l'appliquez au niveau du portefeuille, bien, en
11 évaluant chacun de vos projets, bien, vous présumez
12 que ce projet-là va consommer cent pour cent
13 (100 %) des volumes que vous prévoyez. Donc, cent
14 pour cent (100 %) des revenus.

15 Puis ce n'est qu'au niveau du portefeuille
16 que vous venez vérifier, au fond, que cet
17 effritement-là n'a pas d'impact, n'a pas comme
18 effet de réduire votre « profitabilité » globale.

19 Et comme vos décisions d'investissements,
20 vous les prenez au niveau de chaque projet, bien,
21 dans le fond, de l'appliquer au niveau du
22 portefeuille a, à peu près, très peu d'impact pour
23 mitiger le risque de faire des mauvais
24 investissements.

25 Puis comme dans votre portefeuille de

1 projets global d'investissements, vous avez des
2 grands projets industriels puis des projets à faire
3 qui sont très rentables, qui remontent la
4 « profitabilité » globale du portefeuille. Bien, si
5 vous l'appliquez au niveau du portefeuille, bien,
6 vous avez très peu de chance de, finalement, venir
7 restreindre les investissements que vous faites
8 dans des plus petits projets.

9 Et, donc, en l'appliquant au niveau du
10 portefeuille, la Régie est vraiment venue
11 dire : « On va être beaucoup plus prudent au niveau
12 de l'évaluation du risque de chacun des projets. »

13 Et, donc, ça, ça vient mitiger, en plus du
14 un point trois pour cent (1,3 %). Ça vient mitiger
15 probablement même encore plus, je vous dirais, le
16 risque d'investissements.

17 Et le troisième moyen que la Régie a mis en
18 place, c'est qu'elle a approuvé un processus de
19 gouvernance qui avait été proposé par Énergir pour
20 s'assurer que l'évaluation de la rentabilité des
21 projets était faite de manière systématique,
22 uniforme et rigoureuse, à travers les différents
23 projets, par le personnel d'Énergir.

24 Maintenant, au-delà de ce que la Régie a
25 déjà fait, bien, ce que les témoins d'Énergir nous

1 ont dit, dans le présent dossier, c'est qu'ils
2 envisageaient déjà de rajouter d'autres mesures
3 pour venir mitiger les risques.

4 Alors, la première mesure qui a été
5 mentionnée par monsieur Lachance, c'est la
6 réduction de la période d'analyse pour certains des
7 projets. Je ne sais plus si, lui, l'avait mentionné
8 à vingt (20) ans, là, mais monsieur Tremblay est
9 venu clarifier, par la suite, puis nous dire que ce
10 qui est envisagé présentement par Énergir, c'est de
11 réduire à vingt (20) ans la période, l'horizon de
12 l'analyse de la rentabilité des projets pour les
13 projets qui seraient au gaz naturel fossile.

14 Donc, ça veut dire que maintenant, si ça
15 entre en vigueur, bien, vous allez exiger que votre
16 projet couvre ses coûts sur une période de vingt
17 (20) ans au lieu d'exiger que votre projet couvre
18 ses coûts sur une période de quarante (40) ans.

19 Donc, si jamais votre client devait quitter
20 la franchise, disons, au bout de vingt (20) ans,
21 bien, il aura déjà généré les revenus suffisants
22 pour couvrir l'ensemble des coûts qu'il a
23 engendrés.

24 Donc, il ne laisserait pas, au reste de la
25 clientèle, un effet à la hausse sur les tarifs. Et

1 pendant qu'il est là, bien, il induit un effet à la
2 baisse sur les tarifs, dans les faits, plus
3 rapidement. Donc, c'est un moyen qui vient réduire
4 les risques.

5 Puis on a mentionné, aussi, une réflexion
6 sur les aides financières. Donc, je comprends qu'il
7 est question, peut-être, là, de ne plus accorder
8 d'aide financière aux projets qui utiliseraient les
9 gaz fossiles. Donc, ça aussi, ça vient faire en
10 sorte que, d'une part, ça réduit la croissance de
11 la base de tarification. Et donc, il y a ce
12 bénéfice-là à la base.

13 Et ça peut faire en sorte aussi que
14 certains projets, qui sont... pour lesquels les
15 clients, par exemple, peuvent avoir un intérêt si
16 c'est le gaz fossile qui est utilisé, bien, sont...
17 deviennent moins susceptibles de se faire, et
18 donc... bien, comme c'est ces projets-là qui sont
19 les plus exposés, je vous dirais, aux conséquences
20 qui pourraient venir avec la transition
21 énergétique, bien, c'est des... des... donc, ce
22 sont des projets qui sont plus risqués, et donc qui
23 ne seraient potentiellement pas réalisés. Ou
24 réalisés avec moins d'investissements.

25 Alors, ce que ça démontre, je pense, il y

1 a... fort heureusement, et c'est très positif, chez
2 Énergir, une préoccupation, là, pour mitiger ces
3 risques-là. Évidemment, ces dossiers-là vont être
4 déposés - ce qu'on nous a annoncé - à l'automne, il
5 va y avoir un débat. Est-ce que ce sera exactement
6 ça qui sera mis en place, on ne le sait pas, mais
7 il y a une volonté. Et donc, ce que ça implique,
8 c'est qu'il peut y avoir plus, il devrait y avoir
9 plus de mitigation des risques qui nous sont... qui
10 sont mis de l'avant par les demanderessees dans le
11 dossier.

12 Petit commentaire sur Gazifère... c'est
13 quand même assez étonnant, là, je dois dire que
14 Gazifère n'envisage absolument aucune modification
15 pour... de son côté, au niveau de son calcul de
16 rentabilité... des investissements.

17 Présentement, Gazifère calcule la
18 rentabilité sur un horizon de cinquante-cinq (55)
19 ans pour le secteur résidentiel et trente (30) ans
20 pour la clientèle commerciale. Alors, ce qu'on a
21 conclu, c'est que Gazifère demeure confiante que
22 les clients qu'elle ajoute aujourd'hui vont, en
23 moyenne, être là encore dans le secteur résidentiel
24 pour cinquante-cinq (55) ans, et dans le secteur
25 commercial pour une trentaine d'années.

1 Alors, je pense que c'est un peu incohérent
2 avec le fait de... d'invoquer que, tout à coup, là,
3 le risque d'affaires est... est en hausse. Et ce
4 que je pense qu'on devrait en conclure, c'est que
5 Gazifère est tout à fait confortable avec la
6 situation actuelle.

7 Comme autre mesure de mitigation - qui
8 n'est pas dans la preuve, mais je pense qui est
9 importante de mentionner, qui a été mentionnée par
10 les autres, là, mais le... - la biénergie, le
11 dossier biénergie. Je pense que c'est quand même
12 majeur comme mesure de mitigation. Et, entre
13 autres, je pense que c'est majeur, parce que quand
14 on lit la politique énergétique, il y a deux points
15 qui ressortent à ce niveau-là, de manière, je
16 pense, assez claire, là.

17 C'est que, d'abord, le gouvernement voit ce
18 programme-là comme un moyen de gérer la pointe
19 électrique. Et Hydro-Québec aussi, dans ce dossier-
20 là, nous a dit que ça serait très problématique,
21 là, si toute la clientèle d'Énergir se transférait
22 vers le tout électrique.

23 Donc, je pense que le gaz joue un rôle,
24 certainement dans l'esprit d'Hydro-Québec et du
25 gouvernement, un rôle important, ici, là, pour la

1 gestion de la pointe électrique. Ce qui, je pense,
2 nous permet de penser qu'il va y avoir des efforts
3 qui vont être mis pour que ça se réalise. Et pour
4 ne pas, à tout le moins, qu'il y ait une migration
5 vers le tout électrique.

6 Et dans le dossier du... dans ce dossier-
7 là, effectivement, les témoignages qu'on entendait
8 des représentants d'Énergir et d'Hydro-Québec,
9 c'était que le gouvernement mettait en place des
10 moyens importants, là, pour que les aides
11 financières qui vont être octroyées soient...
12 soient suffisantes pour convaincre les clients
13 d'opter effectivement pour cette option-là de
14 biénergie. Et donc, je pense que ça fait écho un
15 peu, là, à ce que monsieur Raymond tantôt disait,
16 là, sur le facteur... le facteur de protection, là,
17 qui est le... je ne me souviens plus comment il
18 disait, là, mais le contexte institutionnel.

19 Dans les témoignages des demanderesses à un
20 moment donné il y a je pense maître... pas maître,
21 mais monsieur Tremblay qui a commenté un peu parce
22 que, bon, vous l'avez vu, maître Turmel posait des
23 questions qui étaient relatives à toutes ces
24 questions-là de rentabilité des investissements. Et
25 maître... voyons... monsieur Tremblay a... semblait

1 suggérer dans ses commentaires que finalement ces
2 questions-là n'étaient pas très importantes dans le
3 débat qui nous préoccupe. Et j'ai voulu peut-être
4 mettre... présenter certains chiffres, là, qui à
5 mon sens font la démonstration que c'est des
6 préoccupations qui sont importantes.

7 Alors ce que j'ai dans cette diapositive-là
8 c'est... vous voyez qu'en deux mille onze (2011) ce
9 qu'on voit c'est que les immobilisations d'Énergir
10 étaient de un virgule cinq milliards de dollars
11 (1,5 G\$) et une base de tarification totale de un
12 virgule huit milliards (1,8 G). Et au rapport
13 annuel deux mille vingt et un (2021) ça avait
14 augmenté de cinq cent millions (500 M) dans les
15 deux cas, donc on était passé de deux milliards
16 (2 G) à deux point trois milliards (2,3 G). Au
17 rapport annuel deux mille vingt et un (2021) on
18 peut aussi constater que les investissements
19 d'Énergir en développement de réseau étaient de
20 soixante-quatre millions (64 M), auxquels
21 s'ajoutaient douze millions (12 M) pour le PRC,
22 donc les rabais qu'on octroie aux... aux nouveaux
23 clients. Et plus un montant... bien évidemment il y
24 a peut-être trente millions (30 M) à peu près je
25 pense d'immobilisations qui est lieu au PGEÉ dans

1 le... en deux mille vingt et un (2021)... en deux
2 mille vingt-deux mille vingt et un (2020-2021).
3 Dans ces programmes-là il y a des programmes qui
4 sont applicables à la... aux nouveaux clients, donc
5 auxquels les nouveaux clients ont accès. On n'a pas
6 le montant exact, c'est pas possible d'isoler le
7 montant, mais on peut penser qu'il y a quand même
8 quelques millions là qui s'ajoutent, là, qui sont
9 liés aux ajouts de clients.

10 Donc... et j'ai mis un point
11 d'interrogation ici puis j'ai fait l'hypothèse que
12 le total de tout ça pourrait représenter à peu près
13 quatre-vingt millions de dollars (80 M\$) de plus
14 dans la base de tarification au cours de la
15 dernière année, là, complétée, liés aux
16 investissements. Alors ça c'est pour une seule
17 année.

18 Si on prend sur une période de plusieurs
19 années, bien évidemment ça s'additionne. Alors
20 on... le... les risques desquels on parle dans le
21 présent dossier évidemment c'est pas des choses qui
22 vont arriver du jour au lendemain. Monsieur
23 Lachance vous l'a dit, il n'entrevoit pas, là,
24 de... de problématique. Énergir ne va pas
25 disparaître, là, il n'y a pas de... de... c'est pas

1 dans deux ou trois ans qu'Énergir ne sera pas en
2 mesure, là, de faire son rendement.

3 Et donc, ces effets-là des investissements
4 vont s'accumuler année après année et on peut
5 penser que ça va s'accumuler sur de nombreuses
6 années, dix (10), quinze (15), vingt (20) ans.
7 Alors quatre-vingt millions (80 M) quand vous
8 l'appliquez sur un bon nombre d'années, bien là
9 vous arrivez rapidement au milliard de dollars. Et
10 donc évidemment la base de tarification peut varier
11 pour d'autres raisons dans cette période-là, mais
12 dans tous les cas on parle d'une proportion quand
13 même assez importante de la base de tarification,
14 si on se projette dans dix (10), quinze (15) ou
15 vingt (20) ans.

16 Alors la façon dont on fait ces
17 investissements-là, elle a, contrairement à ce
18 que... ce que croit Énergir, selon nous, un impact
19 considérable sur le risque d'affaires à plus long
20 terme. Et donc c'est important, les commentaires
21 que j'ai faits précédemment, je vous soumetts, sont
22 pertinents et sont tout à fait importants.

23 Et donc ici sur le dernier point, bien je
24 pense que c'est monsieur Lachance aussi dans son
25 témoignage qui disait : bien avec les... les

1 restrictions que l'on... que l'on anticipe, là,
2 donc ceux qui étaient à venir dont j'ai discuté
3 tout à l'heure, là, au niveau de la période
4 d'évaluation de vingt (20) ans puis les aides
5 financières, il a mentionné qu'il prévoyait une
6 réduction du tiers, peut-être, des ajouts de
7 clients.

8 Alors, si vous considérez que le tiers, par
9 exemple, le tiers de quatre-vingt millions (80 M\$),
10 puis que vous mettez ça sur une période de dix (10)
11 ans, bien, vous arrivez rapidement à plusieurs
12 centaines de millions. Et, donc, on peut prendre
13 pour acquis, en plus, que les investissements que
14 vous ne ferez pas, c'est les investissements qui
15 auraient été les plus risqués et potentiellement
16 les moins rentables.

17 Donc, non seulement vous réduisez votre
18 base de tarification de plusieurs centaines de
19 millions, mais en plus vous allez chercher des
20 investissements qui sont de meilleure qualité.

21 Et ça fait écho... Je pense que... Je ne
22 sais pas si je l'ai mis dans la présentation. Non,
23 ce n'est pas dans la présentation, mais si vous
24 retournez, encore une fois, dans la décision D-
25 2018-080, la Régie parle spécifiquement de bien

1 choisir les investissements qu'on fait. Alors, pas
2 nécessairement d'investir le plus possible, mais de
3 faire des investissements judicieux. Et je pense
4 qu'on est en droite ligne avec ces préoccupations-
5 là exprimées par la Régie.

6 Encore une fois, lors des contre-
7 interrogatoires, le docteur Brown, lorsque contre-
8 interrogé par maître Turmel, a mentionné que, selon
9 lui, si les ajouts de clients ralentissent, bien,
10 ça va être synonyme de plus de risques d'affaires.

11 D'abord, on n'est pas d'accord avec ça
12 pour, notamment, les raisons qu'on vient de vous
13 expliquer, puis que le passage de la décision que
14 je viens de retrouver, juste là, de la Régie, à
15 laquelle je faisais référence, qui est au
16 paragraphe 70, où la Régie dit :

17 [...] la Régie retient du témoignage
18 de l'expert Feingold que la nouvelle
19 tendance qu'il a observée en matière
20 de développement de réseau chez les
21 Distributeurs nord-américains mise
22 davantage sur les investissements dits
23 « intelligents » que sur l'expansion
24 sans limite des réseaux.

25 Donc, cibler les bons investissements. Et la Régie,

1 au paragraphe 72, là, deux paragraphes plus loin,
2 finalement, dit qu'elle adhère à cette approche-là.
3 Donc, nous ne sommes pas d'accord avec ce que le
4 docteur Brown a dit, et manifestement, la Régie non
5 plus. À tout le moins, la formation de ce dossier-
6 là.

7 Maintenant, sur le dernier point qui est la
8 demande d'exiger une analyse quantitative des
9 risques et un plan de mitigation de la part des
10 Distributeurs. Je pense que ça fait l'unanimité
11 chez les intervenants, autant les experts que tous
12 les intervenants qui vous ont parlé. Ils sont
13 revenus là-dessus. Et je pense qu'il y a une bonne
14 raison pour ça, c'est que c'est très important.

15 Alors, évidemment, cette analyse-là que
16 l'on demande, on peut imaginer différentes façons
17 de la réaliser, mais selon nous, il y a des étapes
18 incontournables, comme une approche méthodologique
19 générale, je pense, qui pourrait être mise en
20 oeuvre, que je vous présente en exemple, ici, là.

21 Dans le fond, le risque d'affaires dont on
22 parle principalement dans le dossier, c'est le
23 risque de récupération du capital. Le risque est
24 évoqué par les demanderesses, c'est le risque de
25 récupération du capital. Et ce risque-là se

1 matérialise le jour où, dans le fond, vous n'êtes
2 plus capables de récupérer vos coûts auprès de
3 votre clientèle. Donc, votre clientèle est saturée
4 en terme de hausses tarifaires que vous pouvez lui
5 imposer.

6 Alors, je pense qu'une première étape pour
7 quantifier le risque devrait être de se
8 demander : bien, c'est quoi les hausses tarifaires
9 que je suis capable de demander à ma clientèle
10 d'absorber, sans qu'elles... ces hausses-là ne
11 provoquent une migration, là, significative de ma
12 clientèle.

13 Ensuite, je pense qu'on pourrait identifier
14 les circonstances dans lesquelles de telles hausses
15 tarifaires pourraient devenir requises. Et après
16 ça, bien se demander... Alors, différents scénarios
17 peuvent être envisagés, puis après ça, se
18 demander : bien, c'est quoi les probabilités que
19 ces circonstances-là se matérialisent? Et une fois
20 que cet exercice-là est fait, bien là, on est
21 capable d'avoir une idée plus claire de ce dont on
22 parle, quand on parle du risque de récupération du
23 capital. Et avec ça devant les yeux, bien là, ça
24 devient plus facile de dire : « Bien, voici les
25 mesures de mitigation qu'on pourrait mettre en

1 place pour s'assurer de ne pas en arriver là. »

2 Et donc, par conséquent... Puis après ça,
3 bien, être capable de dire : bon, bien, une fois
4 les mesures de mitigation mises en place, bien
5 qu'est-ce qu'il reste comme risques pour
6 l'actionnaire, puis qu'est-ce ça représente
7 comme... qu'est-ce que ça implique comme taux de
8 rendement.

9 Je vous avais dit au début de la
10 présentation que je reviendrais sur le risque pour
11 les clients. Les mesures de mitigation dont on
12 parle, elles peuvent permettre de protéger
13 l'actionnaire, mais elles peuvent permettre de
14 protéger aussi la clientèle.

15 Et, comme je viens de vous le dire, dans le
16 fond, le risque, tout le risque d'affaires, tout le
17 risque de l'activité des Distributeurs et
18 d'Intragaz aussi, mais ici, là, je me concentre sur
19 celui des Distributeurs. Tout ce risque-là, au
20 fond, c'est en premier lieu les clients qui
21 l'absorbent. Et l'actionnaire n'absorbe un risque
22 que lorsque les clients ne sont plus en mesure de
23 l'absorber. Et ultimement, bien après ça, ça
24 devient les détenteurs d'obligations qui absorbent
25 le risque.

1 Mais disons, pour les fins de ce que...
2 notre discussion, je pense déjà d'établir que,
3 avant même que l'actionnaire d'Énergir ne subisse
4 quelque risque que ce soit, il y a une implication
5 que les clients auront, eux, absorbé des risques
6 considérables.

7 Et donc, quand on parle de mitigation des
8 risques, oui, on protège l'actionnaire, mais je
9 pense qu'il faut aussi être conscient qu'on se doit
10 de protéger la clientèle. Et donc, les analyses que
11 l'on demande, qu'elles soient faites - et que le
12 docteur Hopkins demande - elles sont très
13 importantes pour nous, parce qu'elles permettent
14 aussi de voir les risques, pas juste pour
15 l'actionnaire, mais la clientèle, puis
16 potentiellement mitiger les risques pour la
17 clientèle.

18 Bon, la Régie, d'ailleurs, toujours dans la
19 décision D-2018-080, a reconnu ça. Elle a bien
20 reconnu que, dans le fond, c'est la clientèle du
21 Distributeur qui assume la plus grande part du
22 risque associé aux projets d'investissements
23 d'extensions de réseaux.

24 Et j'ajouterais, pour terminer, à ça, que
25 dans le risque qui est supporté par la clientèle,

1 la FCEI représente des clients qui sont
2 particulièrement vulnérables. Tantôt, j'écoutais le
3 témoignage de monsieur Sebaa, qui parlait de... de
4 l'allocation des... des allocations gratuites dans
5 le cadre du SPEDE, et qui disait, bien, « dans ce
6 règlement-là, le gouvernement a pris en compte le
7 risque de délocalisation. » Ça, c'est une
8 considération importante, parce que ça veut dire
9 que, lorsque les tarifs de gaz augmentent, bien
10 Énergir aussi, et Gazifère aussi, doit tenir compte
11 de ce risque-là.

12 Vous savez, d'autre part, les clients
13 résidentiels qui ont l'option de l'électricité, qui
14 est beaucoup plus facile, que pour les clients
15 affaires. Parce qu'on le sait, dans le domaine
16 électrique, bon, il y a l'interfinancement des
17 tarifs résidentiels et, ultimement, ça fait que la
18 position concurrentielle du gaz est moins favorable
19 dans le secteur résidentiel. Elle est favorable à
20 l'électricité dans le secteur résidentiel, mais
21 moins que la position concurrentielle du secteur
22 affaires, commercial, exclusion des grands clients
23 industriels.

24 Et donc, ce que ça veut dire, c'est deux
25 choses potentielles. Bien, soit on augmente les

1 tarifs pareils pour tout le monde et on se met à
2 risque de perdre des clients résidentiels. Si
3 jamais il y a des hausses tarifaires qui devaient
4 être appliquées, on se met à risque de perdre des
5 clients résidentiels et/ou des clients industriels
6 ou on tient compte des considérations commerciales
7 qui, je vous soumets, qui est beaucoup plus
8 susceptible d'arriver. Puis on dit à la Régie,
9 bien, il y a une limite de hausse tarifaire que je
10 peux appliquer sur les clientèles résidentielles et
11 industrielles, parce que j'ai des enjeux
12 commerciaux. Et donc, bien, là, qui est-ce qu'il
13 reste pour absorber les hausses tarifaires sans
14 qu'il y ait de risque de délocalisation puis sans
15 qu'i y ait de risque de migration? Bien, c'est la
16 clientèle représentée par la FCEI.

17 Alors, je pense que vous pouvez
18 certainement voir pourquoi ces questions-là sont un
19 enjeu pour la FCEI et pourquoi les analyses de
20 quantification des risques et les mesures de
21 mitigation des risques si on se rend compte que, à
22 la lumière d'analyses quantitatives, il y a
23 effectivement de la mitigation de risques à faire,
24 bien, revêtent une importance assez grande pour la
25 FCEI.

1 Je vous remercie de votre attention. Ça
2 complète ma présentation.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Merci, Monsieur Gosselin.

5 Me PATRICK OUELLET :

6 Même demande que d'habitude.

7 LE PRÉSIDENT :

8 D'accord.

9 Me PATRICK OUELLET :

10 Donc, pas de questions pour monsieur Gosselin.

11 Merci.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Merci. Il n'y aura pas de questions de la Régie non
14 plus. Alors, ça complète la présentation de la
15 FCEI. Merci, Monsieur Gosselin. Et on peut vous
16 libérer.

17 M. ANTOINE GOSSELIN :

18 Merci.

19 Me LISE DUQUETTE :

20 Pour ceux qui sont à l'écoute, on a un problème
21 technique. Ça va prendre quelques minutes, ça va
22 être réglé.

23 INTERRUPTION - PROBLÈME TECHNIQUE

24 LE PRÉSIDENT :

25 Alors, désolé de ce petit moment d'attente. On a

1 maintenant réglé le problème technique. Et on
2 pourrait passer à la présentation d'Option
3 consommateurs.

4

5 PREUVE OC

6

7 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

8 D'accord. Bonjour, Monsieur le Président; bonjour à
9 la formation. Éric David pour Option consommateurs.
10 Donc, la présentation sera effectuée par l'analyste
11 externe d'Option consommateurs, Pascal Cormier.
12 Madame la Greffière, est-ce que ce serait possible
13 de procéder à l'assermentation s'il vous plaît?

14

15 L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022), ce vingt et
16 unième (21e) jour du mois de juin, A COMPARU :

17

18 PASCAL CORMIER, économiste, ayant une place
19 d'affaires au 4299, avenue de Lorimier, Montréal
20 (Québec);

21

22 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
23 solennelle, dépose et dit :

24

25 INTERROGÉ PAR Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

1 Donc, Monsieur le Président, on a déposé une
2 déclaration sous serment pour l'adoption de la
3 preuve écrite. Donc, ça ne sera pas nécessaire de
4 l'adopter présentement. Mais je voulais juste
5 attirer l'attention de la formation à une
6 correction à la page 7 du mémoire, tel que
7 mentionné dans la déclaration sous serment. Donc, à
8 la page 7 du mémoire, au deuxième paragraphe dans
9 la deuxième ligne où on lit « puisque son seul et
10 unique client, soit Énergir » on devrait remplacer
11 par « son premier client ».

12 R. Maître David.

13 Q. **[29]** Oui.

14 R. Juste une rectification. C'est... c'est la ligne
15 suivante la modification.

16 Q. **[30]** Ah, excusez-moi.

17 R. À la deuxième ligne.

18 Q. **[31]** Ah oui.

19 R. Il est indiqué...

20 Q. **[32]** Vous avez raison.

21 R. Est-ce que vous voulez que je... je procède ou je
22 vous laisse procéder?

23 Q. **[33]** Bien, O.K., désolé, là, moi-même j'étais un
24 peu mélangé ça fait l'expression « seul et unique »
25 a été utilisée à deux reprises dans le paragraphe,

1 donc on parle plutôt de la deuxième utilisation,
2 « son seul et unique actionnaire », donc... Bien
3 écoutez, je ne veux pas témoigner. Je pense que
4 monsieur Cormier vient de... lui-même de formuler
5 la correction. Est-ce que vous confirmez, Monsieur
6 Cormier?

7 R. Oui. Juste pour que ce soit clair, là, à la fin de
8 la deuxième ligne on lit : « est également son ».
9 On remplace « seul et unique » par le mot
10 « premier actionnaire ».

11 Q. **[34]** Donc, Madame la Greffière, si ce serait
12 possible de mettre à l'écran la pièce C-OC-0024,
13 qui est la présentation PowerPoint préparée par
14 monsieur Cormier. Et, Monsieur Cormier, je vous
15 cède la parole.

16 R. Oui, bonjour aux membres de la formation, à
17 l'équipe de la Régie, aux demanderesses, ainsi qu'à
18 tous les autres intervenants qui sont en ligne. Ça
19 va me faire plaisir de vous accompagner pour
20 terminer les audiences orales, si je ne me trompe
21 pas. Puis aussi vous amener au lunch, donc je vais
22 essayer de... d'aller rondement.

23 Donc, si on peut aller à la page 2 s'il
24 vous plaît : Plan de la présentation. Donc, le plan
25 de présentation, on va y aller avec une courte

1 introduction avec certains principes de base,
2 recommandations des demanderesses, recommandations
3 des experts retenus par l'ACIG, enjeux d'intérêts
4 soulevés durant l'audience et recommandations d'OC.

5 Donc, Introduction s'il vous plaît, page 3.

6 Donc, Option consommateurs est un organisme voué à
7 la protection et à la représentation des
8 consommateurs, notamment les clients résidentiels
9 d'Énergir et de Gazifère dans le présent dossier.
10 OC se préoccupe du respect du juste équilibre entre
11 les intérêts des consommateurs résidentiels et ceux
12 des gazières.

13 En effet, il est dans l'intérêt des clients
14 que les gazières soient rémunérées de manière juste
15 et raisonnable afin de garantir la pérennité des
16 services de qualité offerts aux clients. OC
17 s'attend à ce que le régulateur octroie des taux de
18 rendement justes et raisonnables afin de répliquer
19 le plus exactement possible les rendements qui
20 découleraient d'un marché compétitif.

21 Finalement, OC s'attend à ce que les taux
22 de rendement à être octroyés aux gazières
23 québécoises reflètent le risque réel auquel feront
24 face les actionnaires pour la période où les taux
25 de rendement seront en vigueur. Donc, page suivante

1 s'il vous plaît.

2 Ici évidemment je vais rapidement, là,
3 c'est les... la proposition des demanderesses, là,
4 qui provient du rapport de l'experte Villadsen - je
5 ne veux pas me tromper dans son nom, là - mais
6 finalement c'est modifier la structure de capital
7 selon les deux tableaux suivants. Et à la page 5
8 s'il vous plaît, où le deuxième item important,
9 bien sûr, ce sont les taux de rendement en soi, là,
10 qui augmenteraient dans les trois... pour les trois
11 gazières, là : de huit point neuf (8,9) à dix (10)
12 pour Énergir; de neuf point un (9,1) à dix (10))
13 pour Intragaz; et de huit point cinq (8,5) à dix
14 point cinq (10,5) pour Gazifère. Si on va à la page
15 suivante s'il vous plaît.

16 Quelques courts commentaires, là, sur les
17 expertises des demanderesses. Ici, je m'adresse
18 spécifiquement... parce que je ne suis pas expert
19 en tarification, là, donc je laisse à monsieur
20 Booth... ou enfin, l'expertise de monsieur Booth
21 nous satisfait, là, par rapport aux critiques de
22 l'experte Villadsen.

23 Concernant Aviseo, OC tient à mentionner
24 que, selon la compréhension de la preuve, les
25 analyses comparatives des différents risques

1 d'affaires entre les décennies deux mille onze-deux
2 mille vingt (2011-2020) et deux mille vingt et un-
3 deux mille trente (2021-2030) ont été faites, là,
4 dans un cadre relativement limité, là, comme qu'il
5 a été expliqué par l'expert d'Aviseo. Et comme il a
6 été expliqué dans les réponses à nos DDR, là, on
7 voulait avoir un petit peu plus d'analyse et on
8 nous a dit : « Nous, l'analyse se limitait à
9 comparer certains risques sélectionnés par l'expert
10 Aviseo. » En comparant ces risques-là sur deux
11 périodes différentes, soit la première décennie et
12 la prochaine.

13 Et on note également qu'il n'y a pas
14 d'analyse quantitative probante, démontrant un
15 impact sur les revenus des demanderesses au cours
16 des prochaines années.

17 À ça, je tiens à noter que ça a été un des
18 premiers commentaires qui a été fait, vendredi en
19 fin de journée, par l'expert Booth, où il se disait
20 surpris, là, du faible niveau d'analyse
21 quantitative qui a été administrée par les
22 demanderesses dans le présent dossier. Selon son
23 expérience, là, qui, je comprends, est assez
24 importante, là, sur plusieurs décennies,
25 généralement, de telles demandes de hausses

1 tarifaires viennent avec des analyses, là,
2 évidemment, de prévisions de la demande, qui va
3 impacter les revenus à venir, ainsi que les taux de
4 rétention des clients, et caetera. Puis, on est
5 d'accord avec l'analyse de monsieur Booth, à
6 l'effet qu'il n'y avait pas... on n'a pas noté un
7 niveau détaillé d'analyses de la sorte.

8 Concernant l'expert Brown, évidemment, on
9 n'a aucune... aucun problème avec l'expertise de
10 monsieur Brown pour le domaine dans lequel il a été
11 engagé. Toutefois, on a noté que sa compréhension
12 du marché québécois était limitée, et se limitait à
13 l'expertise d'Aviseo. Donc, on comprend qu'il n'a
14 pas fait de contre-expertise des conclusions qui
15 ont été apportées par Aviseo.

16 Donc, on comprend de l'expertise de
17 monsieur Brown, que ça... elle se limitait à
18 comparer la situation des gazières québécoises,
19 basée sur l'analyse d'Aviseo, avec un... un bassin
20 de différentes gazières situées aux États-Unis et
21 au Canada, il a jugé que c'était l'expertise... le
22 groupe américain qui était le plus pertinent, selon
23 lui, mais... Ne serait-ce qu'on note qu'il y a
24 un... on note un manque de connaissance précise du
25 marché québécois, selon notre compréhension de la

1 preuve.

2 Page 7, s'il vous plaît. Ici, c'est un
3 court sommaire des recommandations des experts
4 retenus par l'ACIG. OC a été impliqué dès le
5 départ, là, il y a eu une coordination pour
6 l'administration de la preuve. Donc, comme vous
7 savez, les procureurs se sont partagés certains...
8 les tâches, par rapport aux contre-interrogatoires.
9 Et les analystes également, on s'est consulté tout
10 au long du dossier.

11 Donc, on se trouve à être satisfait des
12 recommandations de l'expert Booth, qui sont... qui
13 est la suivante : de recommander le maintien des
14 structures actuelles pour les trois gazières. Et
15 d'abaisser le taux de rendement pour Énergir à sept
16 point cinq (7.5); abaisser pour Intragaz à sept
17 point cinq (7.5); et Gazifère à sept point six
18 (7.6).

19 Concernant Intragaz, on note que c'est une
20 entreprise - puis on va en parler un petit peu plus
21 tard - qui est peu risquée, puisqu'elle offre un
22 service qui est demandé, le Québec a besoin des
23 services d'entreposage. Mon expérience
24 professionnelle me dit qu'Énergir doit utiliser des
25 services d'entreposage à l'extérieur de la

1 franchise, en Ontario. Donc, on peut comprendre
2 que, géographiquement, il y a un avantage à
3 utiliser ces entreposages local, situés au Québec.
4 Donc, c'est pour ça que...

5 Même le sept point cinq (7.5) à Intragaz,
6 comme l'expert Hopkins a dit, ça pourrait même être
7 plus bas, dans le sens où le risque est plus...
8 est, selon nous, même plus faible que le risque
9 pour Énergir.

10 Puis, l'argument de monsieur Booth à
11 maintenir la même structure, puisque dans le fond
12 c'est comme une portion de... des opérations
13 d'Énergir, bien il faut avoir en tête qu'Énergir
14 n'est pas le seul actionnaire, il y a Engie,
15 également. Donc, c'est... La référence... il peut y
16 avoir une petite différence, là-dessus, que ce
17 n'est pas tout à fait une intégration à cent pour
18 cent (100 %).

19 Donc, si on va dans les notes en bas du
20 tableau, l'expert Booth estime que les
21 demanderesses... Ah, excusez-moi, je n'avais pas
22 terminé! Ça ne sera pas long. Je veux juste être
23 sûr de ne pas oublier d'éléments.

24 L'expert Booth estime que les demanderesses
25 n'ont pas démontré de façon probante, par exemple à

1 l'aide d'analyse quantitative, comme j'ai
2 mentionné, suffisamment d'informations pour
3 justifier une augmentation des taux de rendement.

4 L'expert Booth estime que les régulateurs
5 canadiens, incluant la Régie, offrent une bonne
6 protection contre les risques financiers en
7 transférant de manière presque systématique la
8 façon... les risques financiers... Ici, j'utilise
9 le terme « presque systématique », là, évidemment
10 c'est mon interprétation des propos de monsieur
11 Booth. Il était assez catégorique, là, à l'effet
12 que, selon lui, il y avait une différenciation
13 entre le traitement réglementaire des gazières au
14 Canada versus ce qui pouvait être vu aux États-
15 Unis.

16 Donc, les risques financiers sont
17 transférés aux consommateurs par le truchement de
18 tarification aux coûts de service, là, qui est la
19 base de la réglementation généralement utilisée.
20 L'expert Booth était d'accord avec les conclusions
21 de l'expert Hopkins à l'effet qu'il n'y a pas de
22 risque accru au cours des trois prochaines années
23 pour les gazières québécoises.

24 À cet effet, juste une petite... un petit
25 commentaire. Dans nos... dans notre rapport en

1 mentionnait une période de trois-quatre ans, là,
2 pour l'application des taux de rendement. Mais fort
3 de... fort est de constater que durant les
4 audiences il semble plus approprié, là, de limiter
5 cette hausse... l'application d'un taux de
6 rendement sur une période de trois ans. Donc, qui a
7 été mentionné par plusieurs autres intervenants.

8 O.K. Et finalement l'expert Booth est
9 également d'accord avec la recommandation de
10 l'expert Hopkins de procéder à un examen complet
11 des risques d'affaires dans trois ans. Donc, suite
12 après... à une application de trois ans, là, des
13 taux que vous allez décider de... d'appliquer aux
14 trois gazières.

15 Page suivante s'il vous plaît. Donc,
16 concernant la prévision des ventes pour les trois
17 prochaines années, tant pour Énergir que Gazifère,
18 on note qu'il n'y a pas de prévision de baisses
19 significatives des ventes de volumes au cours des
20 trois prochaines années, même de mémoire, là, je me
21 rappelle monsieur Trahan avoir dit qu'il anticipait
22 une hausse, là, peut-être légère, mais quand même
23 une hausse. Puis au niveau d'Énergir c'est la même
24 chose, là. Évidemment, j'ai noté que cette hausse
25 prenait en considération, là, l'impact d'un client

1 industriel. Mais tout de même, là, comme on a vu
2 dans les graphiques qui ont été présentés par
3 d'autres intervenants ce matin, on note une... on
4 ne note pas de baisse significative des ventes au
5 cours des trois prochaines années.

6 Et OC... de plus, OC est d'avis que le
7 risque d'affaires d'Intragaz, comme je l'ai
8 mentionné plus tôt, est très faible compte tenu du
9 contexte réglementaire en vigueur. Ils ont un seul
10 client, qui leur assure de la... des affaires, de
11 la « business » pendant dix (10) ans, avec un
12 contrat qui... qui assure une opération. Puis comme
13 je l'ai dit, les risques et les besoins
14 d'utilisation d'entreposage dans un contexte
15 nordique comme dans lequel on évolue sont
16 relativement faibles, là, même sur une période de
17 dix (10) ans.

18 OC ne partage pas l'avis d'Aviseo à
19 l'effet, comme j'ai dit, que... au contraire, là,
20 qu'un contrat de dix (10) ans augmente les risques.
21 Selon nous, un contrat de dix (10) ans un signal...
22 est plutôt positif, là, pour l'actionnaire... les
23 actionnaires d'Intragaz, à l'effet qu'ils ont un
24 seul client qui garantit du... que leur équipement
25 va être utilisé pendant dix (10) ans. Donc, ça

1 garantit un revenu stable et sûr. Page 9 s'il vous
2 plaît.

3 Les risque d'affaires liés au bannissement
4 de la consommation de gaz naturel. Ici, je fais
5 référence aux notes sténos, là, de la première
6 journée d'audience, le treize (13) juin si je ne me
7 trompe pas, où monsieur Lachance a mentionné ce qui
8 suit, je vais vous le relater, là, parce que moi ça
9 m'a frappé quand j'ai eu le... quand j'écoutais les
10 audiences. Ça dit :

11 Bien il va avoir le biais de biénergie
12 puis l'effet à déterminer comme on
13 disait, du fait que avec les nouveaux
14 règlements qui empêchent la conversion
15 mazout, dans le cas de Montréal, qui
16 l'air de rien c'est quand même
17 trente-cinq pour cent (35 %) de nos
18 revenus de distribution aujourd'hui,
19 au niveau du bâtiment à Montréal. Donc
20 cet impact-là [...] reste à voir
21 exactement au net qu'est-ce que ça va
22 être. Mais ceux-là, c'est très
23 contemporain.

24 On parle de deux mille vingt-trois (2023), deux
25 mille vingt-quatre (2024), deux mille vingt-cinq

1 (2025). Ça va être en pleine action.

2 Donc, suite à la réponse à l'engage... bien
3 à l'engagement numéro 2, là, qui a été demandé par
4 maître David, on a eu quelques statistiques. Je
5 voulais juste mettre en perspective le trente-cinq
6 pour cent (35 %) versus l'impact que nous estimons,
7 là, lié à la mesure de la Ville de Montréal.

8 Donc, afin de mettre en perspective
9 l'impact de la feuille de route de la Ville de
10 Montréal sur les revenus d'Énergir sur la période
11 où les taux de rendement à être déterminés dans la
12 présente cause auront cours - évidemment, ici on
13 parle de trois ans, comme on a mentionné, c'est
14 notre recommandation - il est important de rappeler
15 les principaux éléments de cette politique. Ça a
16 été mentionné ce matin, là, on nous a « scoopé ».
17 Nouveaux bâtiments en deux mille vingt-quatre
18 (2024), c'est des bâtiments de deux mille mètres
19 (2000 m) et moins. Évidemment, on parle de deux
20 mille vingt-quatre (2024). Et en deux mille vingt-
21 cinq (2025), c'est tous nouveaux bâtiments. Donc,
22 la mesure, elle se limite aux nouveaux bâtiments.

23 Puis les bâtiments existants, eux, ça va
24 être des mesures graduelles, avec certaines... Il y
25 a des obligations de divulgation d'information, et

1 caetera, mais on parle plutôt de cent pour cent
2 (100 %) par des énergies renouvelables, en deux
3 mille quarante (2040).

4 Deux mille quarante (2040), c'est loin.
5 Comme on me l'avait appris dans les cours
6 d'économie, John Maynard Keynes disait : « In the
7 long run we are all dead. » Mais dans le présent
8 dossier, là, à court terme, on pense que ce n'est
9 pas un risque qui doit être considéré par la Régie
10 pour approuver les taux de rendement. Donc, à la
11 page suivante, s'il vous plaît.

12 Donc, rapidement, on a mis en tableau
13 l'information qui a été fournie à l'engagement 2.
14 C'est juste pour mettre en perspective. Il y avait
15 deux statistiques, le nombre de clients et le
16 volume. Le nombre de clients total d'Énergir, on
17 est en deux mille vingt et un (2021), on parle de
18 deux cent huit mille (208 000) à peu près.

19 Et les nouveaux clients qui ont été
20 ajoutés, en deux mille vingt et un (2021), on parle
21 de trois cent quarante-trois (343), donc, une
22 proportion de point seize pour cent (0,16 %).

23 Les chiffres... ce n'est pas le chiffre
24 exact qui est important, mais c'est bien de le
25 comparer avec la notion de trente-cinq pour cent

1 (35 %) que j'avais entendue la première fois.
2 Trente-cinq pour cent (35 %), si je comprends bien
3 les chiffres qui ont été fournis à l'engagement 2,
4 on parle plutôt du nombre de clients d'Énergir.

5 Mais peu importe, juste pour dire que la
6 nouvelle politique de la Ville de Montréal va avoir
7 un impact relativement marginal sur une période de
8 trois ans puisqu'uniquement applicable vers la fin,
9 deux mille vingt-quatre, deux mille vingt-cinq
10 (2024-2025) et pour une faible portion du nombre de
11 clients d'Énergir.

12 Et c'est la même chose pour les volumes qui
13 sont un petit peu plus élevés. On parle de point
14 trente pour cent (0,30 %) des volumes associés aux
15 nouveaux clients, en deux mille vingt et un (2021).
16 Donc, c'était juste ça qu'on voulait mettre en
17 perspective.

18 Évidemment, ici, là, c'est une analyse
19 partielle de ce qu'on considère être important pour
20 la détermination d'un taux de rendement, c'est-à-
21 dire la prévision sur les volumes, les risques.
22 Quels vont être les impacts de ces risques-là sur
23 des volumes à être distribués par Énergir, Gazifère
24 et Intragaz, là, qui est lié avec les opérations
25 d'Énergir. Donc, page 11, s'il vous plaît.

1 Donc, rapidement... Ah, oui, je voulais
2 aussi, également, mentionner deux éléments qui sont
3 apparus dans mon analyse. C'est deux documents qui
4 ont été déposés ce matin. Je suis désolé du dépôt
5 tardif, là, mais souvent quand on est analyste, on
6 doit déposer la présentation la veille, mais on
7 réfléchit après, là.

8 J'aimerais mettre la pièce C-OC-0027. Je ne
9 sais pas si c'est possible de la mettre à l'écran?
10 Pendant que la pièce va apparaître, l'intuition
11 économique que j'ai eue, quand j'entendais parler
12 monsieur Booth, là, des nombreux risques financiers
13 puis de l'état d'incertitude important dans lequel
14 on vit, avec la guerre, avec l'inflation, avec les
15 chaînes de production, je me suis dit qu'après
16 tout, on parle d'établir un taux de rendement sur
17 les entreprises réglementées qui ont la réputation
18 d'être relativement stables en terme de revenus.

19 Puis je me suis posé la question. J'ai
20 dit : dans un contexte comme cela, est-ce que
21 certains investisseurs n'auraient pas intérêt à
22 favoriser des investissements dans de tels types
23 d'entreprises en période de tumultes comme dans
24 laquelle on vit?

25 Ça fait que j'ai fait une courte recherche.

1 Évidemment, c'est une intuition où je me dis que
2 les gens recherchent de la stabilité, dans des
3 moments comme ça. J'ai fait une courte recherche.
4 J'ai trouvé un article qui est relativement récent,
5 qui date de juin dernier... excusez-moi, du dix-
6 sept (17) juin, voilà trois jours, qui est un
7 article du Forbes, qui est une publication
8 relativement connue puis on peut se fier. Puis où
9 on met en perspective l'opinion de certains
10 gestionnaires financiers. Puis le titre parle par
11 lui-même : « How To Invest During A Recession : Why
12 Expects Pick These Stocks During Economic
13 Turmoil ».

14 Et j'aimerais descendre juste un petit peu
15 plus bas, à « key facts », le deuxième « bullet ».
16 Évidemment, on ne passera pas à travers tout, là,
17 je comprends que, si ça vous intéresse, vous
18 pourrez aller lire.

19 Excusez-moi, le deuxième... la deuxième
20 puce. Ça couvre les deux... c'est ça. Ça commence
21 par :

22 Major Wall Street firms are now
23 advising clients to ride out the
24 downturn by buying defensive stocks
25 with stable margins, steady cash flow

1 and solid dividends, especially in
2 sectors like utilities and consumer
3 food staples.

4 J'ai souligné en jaune les trois références aux
5 « utilities », là, mais ça semblait confirmer
6 l'instinct que j'avais, à l'effet qu'en période de
7 crise, des entreprises telles que les gazières...
8 les distributeurs d'énergie réglementés, avec un
9 monopole, peuvent être attrayantes pour les
10 investisseurs.

11 Donc, je veux juste mettre à l'attention
12 des... de la Régie, de la Formation, que c'est un
13 facteur à considérer, là, que dans une période dans
14 laquelle on vit, il y a des investisseurs qui
15 peuvent être intéressés plus que d'habitude, plus
16 qu'en période normale à investir dans de tels types
17 d'entreprises. Donc, c'est à considérer quand on
18 doit établir le rendement, pour attirer ces
19 investisseurs-là, puisqu'ils auraient peut-être une
20 tendance à investir, un petit peu plus que
21 d'habitude.

22 Et finalement, juste une autre petite
23 référence, d'un document qui est relativement
24 récent, c'est la pièce C-OC-0026.

25 Q. [35] Je vais juste vous interrompre, Monsieur

1 Cormier, un instant, parce que j'ai remarqué que le
2 greffe a nommé ce document comme étant un
3 communiqué de presse daté du vingt et un (21) juin.
4 Et la confusion vient du fait que ça a été imprimé
5 ce matin, on voit la date du vingt et un (21) juin
6 en haut, à droite...

7 R. Ah, d'accord.

8 Q. **[36]** Sauf que, le communiqué de presse, il date du
9 dix-huit (18) janvier deux mille vingt-deux (2022),
10 tel qu'il apparaît à la troisième ligne :

11 « Montréal, le dix-huit (18) janvier deux mille
12 vingt-deux (2022). » Donc, si ce serait peut-être
13 possible au greffe de corriger le titre du
14 document, pour dire « Communiqué de presse daté du
15 dix-huit (18) janvier deux mille vingt-deux
16 (2022) ». Je m'excuse, vous pouvez continuer,
17 Monsieur Cormier.

18 R. Oui. Non, dans le fond, je voulais mettre...

19 Q. **[37]** Vous, est-ce que... Monsieur le Président,
20 est-ce que vous préférez que je le redépose ou...

21 LE PRÉSIDENT :

22 Non, non. Bien, c'est noté.

23 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

24 Q. **[38]** O.K. Merci.

25 R. Oui, excusez-moi du bruit ambiant, là, il y a... il

1 y a de l'action dans la rue à côté.

2 Donc, juste pour mettre en perspective, on
3 parle des risques à long terme qui ont été soulevés
4 par Aviseo, associés à la décarbonation. J'étais
5 curieux de savoir comment était perçu cet
6 environnement changeant là, où, évidemment, c'est
7 dans l'actualité, le gouvernement, avec plein de
8 mesures essaie de trouver des solutions à la
9 décarbonation, puis aller vers une économie verte.

10 J'ai fait des recherches par rapport à
11 certaines informations qui ont été divulguées,
12 liées aux investisseurs dans Énergir. Puis, dans ce
13 communiqué de presse là, qui est un communiqué
14 conjoint entre la Caisse de dépôt et la FTQ, qui
15 annonçait... c'était associé à la... à
16 l'augmentation de la part de la Caisse de dépôt. Ça
17 passait... je pense que c'était de soixante-quatre
18 pour cent (64 %) à quatre-vingts point neuf pour
19 cent (80.9 %).

20 Ici, évidemment, c'est un document qui date
21 du dix-huit (18) janvier deux mille vingt-deux
22 (2022), comme monsieur... maître David vient de
23 mentionner. Et si on... Il y a deux citations qui
24 sont un petit peu plus basses, il y a des
25 guillemets, là. Si on descend au milieu de la page,

1 première citation, je ne la lirai pas au complet,
2 là, ça commence par « investir dans la
3 croissance ». O.K. Je veux juste m'assurer que la
4 Formation suit, là. Ici, c'est un... c'est une
5 citation d'un représentant de la CDPQ, où il est
6 indiqué :

7 [...] nous sommes ravis de poursuivre
8 notre actionnariat de long terme avec
9 cette société novatrice alors qu'elle
10 oeuvre à la diversification et à la
11 décarbonation de ses activités,
12 contribuant ainsi à une économie
13 nord-américaine plus verte.

14 Donc, les actionnaires sont au courant de ces
15 risques-là. S'ils... Mon interprétation, là, de...
16 c'est que, s'ils décident d'investir massivement
17 dans... Bien, quand je dis « massivement », là,
18 c'est qu'ils ont quand même une part de quatre-
19 vingts pour cent (80 %), c'est qu'ils croient à la
20 pérennité de l'entreprise. Et ils croient, comme
21 monsieur Hopkins l'a dit, qu'il y a des solutions,
22 il y a des solutions innovantes pour maintenir la
23 stabilité de l'entreprise, qui est Énergir.

24 Et un petit peu plus loin, dans la même...
25 la deuxième citation qui commence par des

1 guillemets, Énergir... Là, c'est une citation d'un
2 représentant de la... c'est toujours le même
3 représentant.

4 Énergir est résolument tournée vers la
5 transition énergétique grâce notamment
6 à des initiatives en gaz naturel
7 renouvelable, a poursuivi Gilles
8 Poulin, vice-président aux
9 investissements, [...] de FTQ. Cette
10 transaction permet de rapatrier la
11 propriété d'Énergir au Québec tout en
12 favorisant le succès du plan de
13 l'entreprise pour la réduction des gaz
14 à effets de serre grâce aux énergies
15 renouvelables et à l'efficacité
16 énergétique.

17 Évidemment, toute cette démarche-là, c'est en
18 fonction du cadre réglementaire actuel, incluant le
19 fait que le taux de rendement est approuvé par la
20 Régie, basé sur une étude d'expertise. C'était
21 juste pour mettre en... mettre apparent que la
22 notion de changement climatique, et tout, est
23 grandement considéré par les actionnaires qui
24 investissent dans les entreprises telles qu'Énergir
25 et les autres gazières au Canada.

1 Donc, ça termine le petit aparté. On peut
2 retourner à la dernière page de la présentation,
3 s'il vous plaît. Donc, sans surprise, on maintient
4 les recommandations que l'on a faites dans notre
5 rapport, à la différence que, au lieu d'être... la
6 première recommandation :

7 Établir les taux de rendement et la
8 structure de capital pour une période limitée à
9 trois ans, et non de trois à quatre;

10 Établir les taux de rendement basés sur les
11 recommandations de l'expert Booth, soit les
12 suivantes, sept point cinq (7,5), sept point cinq
13 (7,5), puis il y a un typo, pour Gazifère c'est
14 sept point six cinq (7,65);

15 Et maintenir la structure de capital
16 présentement en vigueur; et finalement,

17 Demander une réévaluation complète des
18 risques d'affaires liés à la décarbonation dans
19 trois ans afin de réévaluer les taux de rendement
20 et de la structure de capital applicable aux années
21 subséquentes.

22 Évidemment, dans trois ans, on va avoir un
23 petit peu plus de clarté par rapport à toutes les
24 mesures de décarbonation auxquelles le Québec va
25 faire face. Et il va peut-être être plus facile

1 d'établir les risques avec évidemment une étude
2 plus approfondie, telle que recommandée par
3 monsieur Booth avec des analyses quantitatives.

4 Ça complète la présentation. Merci.

5 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

6 D'accord. Merci, Monsieur Cormier. Donc, le témoin
7 est disponible pour les contre-interrogatoires ou
8 les questions de la formation.

9 Me PATRICK OUELLET :

10 Oui. Donc, juste une petite minute, s'il vous
11 plaît, encore une fois.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Oui, on vous attend, Maître Ouellet.

14 Me PATRICK OUELLET :

15 Désolé pour ce court délai. Nous serons constants,
16 et nous n'avons pas de questions pour monsieur
17 Cormier.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Merci, Maître Ouellet. Questions de la Régie,
20 Madame Falardeau.

21 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

22 Mme ESTHER FALARDEAU :

23 Q. [39] Bonjour, Monsieur Cormier. Vous dites à la
24 dernière page de votre présentation, vous nous
25 dites que votre proposition, ce serait de maintenir

1 la structure de capital présentement en vigueur.

2 Ça, c'est pour chacune des trois gazières? Bien, on
3 a compris que ce n'était pas la recommandation du
4 docteur Booth en ce qui concerne Intragaz.

5 Pourriez-vous nous éclairer là-dessus?

6 R. Ah, bien, c'est peut-être une mauvaise
7 interprétation de ma part. On se conforme à la
8 recommandation de docteur Booth. Je n'ai pas
9 l'expertise pour challenger cet aspect-là. Il
10 aurait fallu que je mette beaucoup d'effort pour
11 ressortir mes connaissances de mes cours de
12 maîtrise en économie financière.

13 Q. **[40]** Donc, vous adhérez à la recommandation du
14 docteur Booth concernant la structure de capital?

15 R. Oui. J'ai compris de sa recommandation que c'était
16 un levier important pour administrer le risque.
17 Donc, on se fie aux recommandations du docteur
18 Booth à cet effet-là. S'il y a une erreur, on va le
19 rectifier en plaidoirie.

20 Q. **[41]** D'accord. Je vous remercie. C'est tout.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Maître Duquette?

23 Me LISE DUQUETTE :

24 Non. Madame Falardeau a pris ma question.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Alors, ça complète les questions de la Régie pour
3 la présentation d'OC. Merci. Et on peut libérer le
4 témoin.

5 DISCUSSION

6 LE PRÉSIDENT :

7 Alors, suivi de l'engagement numéro 4 qui est le
8 numéro 1 de l'ACIG.

9 Me PAULE HAMELIN :

10 Bonjour, Monsieur le Président. Nous avons fait des
11 vérifications. On n'a pas encore complété compte
12 tenu que les gens de l'ACIG témoignaient
13 aujourd'hui. Mais on est en discussion avec le
14 docteur Booth pour le dépôt des estimés. On pense
15 être en mesure de faire ça cet après-midi.

16 Et suite à la question qui a été posée, la
17 nouvelle question qui a été posée au docteur
18 Hopkins, on devrait être en mesure de déposer d'ici
19 la fin de la semaine, tel qu'il nous l'a été
20 demandé par notre collègue, sous réserve, c'est la
21 Régie qui décide de la détermination des dates et
22 non pas les demanderesses, mais on est en train de
23 s'assurer que le docteur Hopkins pourra déposer une
24 déclaration assermentée pour répondre à la nouvelle
25 question des demanderesses.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Éventuellement. O.K.

3 Me PAULE HAMELIN :

4 D'ici la fin de la semaine.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Très bien. Merci. Bien, ça complète l'audience pour
7 ce dossier. Je remercie tout le monde pour leur
8 participation. Merci à l'équipe qui était
9 disponible de la Régie; merci à mes collègues. Et
10 on va attendre avec grand intérêt l'argumentation
11 par écrit qui devra suivre, et ensuite la réplique
12 finale des demanderesses. Merci beaucoup à tout le
13 monde.

14 Me PATRICK OUELLET :

15 Très bien. Merci beaucoup.

16 Me PAULE HAMELIN :

17 Merci.

18 Me ADINA GEORGESCU :

19 Merci beaucoup.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Au revoir.

22

23

24

1 SERMENT D'OFFICE :

2 Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,
3 certifie sous mon serment d'office, que les pages
4 qui précèdent sont et contiennent la transcription
5 exacte et fidèle des notes recueillies par moi au
6 moyen du sténomasque d'une retransmission en
7 visioconférence, le tout conformément à la Loi.

8

9 ET J'AI SIGNE:

10

11

12

Sténographe officiel. 200569-7